

Ministère autonome pour les pêches (PQ régional)

par Réal LABERGE

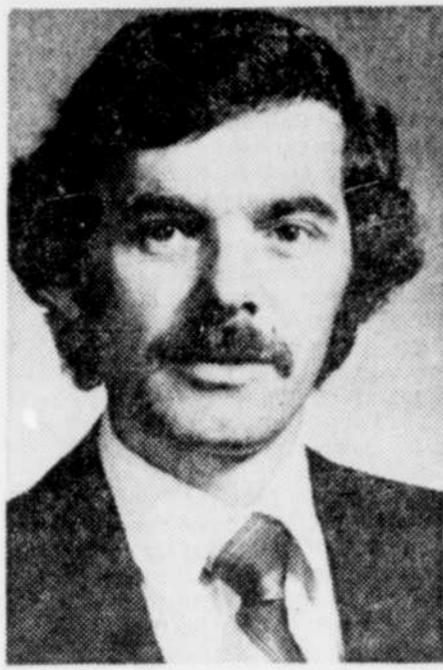
RIVIÈRE-DU-LOUP — Les quel- que 125 militants péquistes présents au congrès régional du Parti québécois pour l'Est du Québec se sont prononcés en faveur de la création, d'ici au 1er avril 1982, d'un ministère autonome des pêches commerciales, ainsi que d'un plan de relance des petits centres de pêches.

"Si le ministre Garon se contentait de l'agriculture et de l'alimentation, a lancé un député des îles de la Madeleine, on serait mieux représenté à Québec, en ce qui concerne nos besoins de la pêche".

La résolution adoptée se voulait un désaveu d'une politique de centralisation des pêches.

Dans le plan de relance suggéré, les représentants des huit comités de l'Est du Québec, qui vont de La Pocatière aux îles de la Madeleine, ont notamment revendiqué les points suivants: 1 — l'utilisation des parcs industriels existants pour la transformation; 2 — des représentations instantanées auprès des autorités concernées du gouvernement fédéral pour une réfection des structures portuaires, là où la pêche est en dé-

veloppement; 3 — un accroissement de la flotte qui sera affectée aux



M. Alain Marcoux, député de Rimouski.

pêches à l'intérieur de la zone de 200 milles; enfin 4 — l'établissement d'une politique de distribution des pêches dans les grosses usines, afin de procurer de l'emploi dans la région.

Usines

La résolution des militants péquistes de l'Est du Québec réclamait encore une étude destinée à élucider le problème posé par les usines incapables de transformer tout le poisson apporté par les pêcheurs de la région. On devra apporter les correctifs nécessaires, a-t-on précisé.

Toujours concernant les pêches, le congrès péquiste a requis que les pêcheurs soient préalablement consultés et informés, par l'intermédiaire des associations pertinentes, avant toutes prises de décision les concernant.

Assurances

Contrairement aux représentations du ministre des Travaux publics et de l'Approvisionnement et député de Rimouski, M. Alain Marcoux, qui s'objectait au maintien des

subventions de fonctionnement pour ne retenir que l'aide gouvernementale aux investissements, les congressistes péquistes ont également réclamé la négociation d'une entente avec le gouvernement fédéral, en vue du paiement des primes d'assurance des bateaux de pêche. Cette contribution à parts égales a été discontinuée "en plein milieu de la saison de la pêche", ont souligné avec vivacité certains pêcheurs présents aux assises régionales du Parti québécois.

Interventions efficaces

Cette rebuffade aux représentations de M. Marcoux venait après une série de neuf interventions de ce ministre de l'Est du Québec, qui ont toutes rallié facilement et de façon déterminante, l'adhésion ou un revirement des militants péquistes, si ce n'est une seule autre prise de position. Il s'agissait d'une proposition préconisant que les entrepreneurs des îles-de-la-Madeleine bénéficient d'une marge privilégiée de 8 à 10 pour 100, dans l'attribution des contrats de construction de ce territoire.

De fait, dans un cahier de 252 résolutions soumises à l'étude de huit commissions, qui en ont retenu 124, les interventions de M. Marcoux, pour temporer surtout les trop forts accrocs aux compressions budgétaires, se sont soldées avec succès. De fait, ce furent pratiquement les seuls rejets de résolutions qu'on a autrement approuvés avec générosité et à un rythme accéléré.

L'une de ces résolutions demandait aux instances nationales du Parti québécois de consentir un partage de l'Est du Québec en deux régions péquistes distinctes, dont l'une irait de La Pocatière à Matane, et l'autre, de Matane aux îles de la Madeleine.

Souveraineté

Les congressistes ont également revendiqué "que la souveraineté nationale du Québec et sa réalisation fassent clairement partie de l'enjeu de la prochaine élection".

Quant à la concrétisation d'un projet d'association, les militants péquistes de l'Est du Québec ont recommandé que ce "devra être gratifié par voie de référendum".

Plus tard, à l'invitation du député Marcoux, les congressistes devaient rejeter une proposition supplémentaire qui précisait "que toute référence à une forme spécifique d'association avec le Canada soit retirée du programme (politique du Parti québécois) et que, du fait, le Canada soit considéré au même titre que tout autre pays ou Etat".

Selon le député de Rimouski, il fallait être réaliste, tenant compte de ce que le Québec est un partenaire du Canada, qu'on le veuille ou non.

Assurance-chômage

Reprise des audiences dans l'affaire de sylviculteurs

par J.-Claude PAQUET

du bureau du Soleil

RIMOUSKI — Les audiences relativement à l'appel qu'a logé la Société d'exploitation des ressources de la Vallée au sujet de l'éligibilité des propriétaires-sylviculteurs aux prestations d'assurance-chômage ont repris, hier matin, à Rimouski, en présence du juge-arbitre Raymond Des- caries, et se poursuivront vraisemblablement jusqu'à demain.

Le juge-arbitre Raymond Des- caries, de la cour fédérale, avait tenu deux journées d'audiences à Matane les 17 et 18 septembre derniers, et deux journées à Amqui les 29 et 30 septembre, en plus d'avoir effectué une visite sur le terrain le 28 septembre, pour constater le genre de travaux qu'effectuait la SERV.

Cette cause remonte à trois ans environ, quand la décision de la Commission de l'assurance-chômage toucha environ 25 propriétaires-sylviculteurs associés aux sociétés d'exploitation des ressources de la Vallée, de la Mitis et de la Neigette. Mais on a convenu d'exposer un ou deux cas qui feraient foi de tous les autres.

Au cours de l'audition de la cause et dans sa plaidoirie, le procureur de la SERV, Me Maurice Drapeau, tenta de démontrer que les propriétaires-syl-

viculteurs, en signant une convention d'aménagement de leur boisé avec la SERV pour une durée de 15 ans, cèdent par le fait même leur droit d'usage à la société, qui en a l'usu- fruit.

D'un autre côté, le propriétaire-sylviculteur peut devenir un employé de la SERV et être affecté à des travaux d'aménagement sur son lot ou sur d'autres lots. On a précisé par exemple qu'en ce qui concerne la SERV, sur 400 propriétaires-sylviculteurs qui ont mis leurs lots sous aménagement, 80 seulement travaillent à l'aménagement, et que ce nombre, une vingtaine seulement ont été appelés à travailler sur leurs propres lots.

Rappelons que la Société des Monts a présenté une cause analogue au cours de l'été dernier et qu'elle a été déboutée par un juge-arbitre de la cour fédérale. Cette cause avait été entendue en moins de deux heures. Dans la présente cause, on s'attarde longuement à démontrer les implications sociales de l'aménagement des boisés privés, ce qui explique la longueur des plaidoiries présentées. On ne s'attend pas que le procureur du ministère du Revenu, Me Alain Ménard, présente sa plaidoirie avant demain.

celle qui est présentement entendue par le juge Raymond Des- caries.

Pour la SERV, dit le directeur général de cet organisme, M. Jean-Guy Gagnon, l'enjeu est extrêmement important, puisqu'il existe une cinquantaine d'organismes de gestion en commun dans la province, et que si cette décision de la Commission d'assurance-chômage devait être maintenue, cela pourrait même remettre en question les organismes de gestion en commun et l'aménagement rationnel des forêts.

Les prétentions du ministère du Revenu sont à l'effet que les propriétaires-sylviculteurs étant propriétaires de leurs lots, ils doivent être considérés comme des travailleurs autonomes et ne sont par conséquent pas éligibles aux prestations de l'assurance-chômage.

Disons que la décision de la Commission de l'assurance-chômage touche environ 25 propriétaires-sylviculteurs associés aux sociétés d'exploitation des ressources de la Vallée, de la Mitis et de la Neigette. Mais on a convenu d'exposer un ou deux cas qui feraient foi de tous les autres.

Au cours de l'audition de la cause et dans sa plaidoirie, le procureur de la SERV, Me Maurice Drapeau, tenta de démontrer que les propriétaires-syl-

en bref

Médiateur demandé

La Fédération des affaires sociales (CSN) à laquelle est affilié le syndicat des employés du centre de services sociaux de la Côte-Nord a demandé au ministre du Travail, de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu du Québec, Pierre Marois, de nommer un médiateur pour aider à résoudre les problèmes de relation de travail qui se détériorent depuis plusieurs mois à la succursale Sept-Iles du centre de services sociaux de la Côte-Nord.

On sait qu'à la suite d'une série de griefs, de mesures disciplinaires comportant 3 congédiements, 25 suspensions et 32 cas de perte d'ancienneté, les syndiqués (cs) du CSS Côte-Nord ont débrayé pendant plusieurs jours, à la fin de septembre et au début d'octobre. Comme les raisons qui ont donné lieu à ce débrayage ne sont pas disparues, le syndicat et la FAS ont entrepris des démarches auprès du ministère du Travail, de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, afin que le climat puisse s'améliorer et que les services rendus à la population puissent être dispensés normalement.

La FAS a également demandé au ministre des Affaires sociales, Pierre-Marc Johnson, de désigner

un enquêteur spécial pour faire le point sur l'administration du CSS.

Requête rejetée

PORT-CARTIER — La requête en destitution du conseiller municipal Tony Detroio a été rejetée par la cour supérieure. On se rappellera que, au début du printemps, un citoyen de Port-Cartier, M. Ernest Desrosiers, avait adressé à la cour supérieure une requête en destitution contre le conseiller municipal Tony Detroio parce que ce dernier, pour des raisons indépendantes de sa volonté, avait acquitté son compte de taxes municipales avec retard. A l'époque cette affaire avait été perçue comme un "règlement de compte" entre M. Tony Detroio et le maire Bernard Dionne. En effet les relations entre les deux étaient tendues au sein du conseil municipal.

Risque de grève

SEPT-ILES — Afin d'appuyer leurs revendications concernant les soins de santé dans la région, les omnipraticiens de Sept-Iles risquent de déclencher une grève le vendredi 13 novembre. Seule l'urgence de l'hôpital de Sept-Iles fonctionnera ce jour-là.

Où aller dans nos régions

Charlevoix

— Baie-Saint-Paul: Souper gastronomique à base de SANGLIER, et musique avec RODRIGUE BOU- CHARD, à l'accordéon (bal mu- sette). Ven. le 13 nov. à la Maison Otis, 23 rue St-Jean-Baptiste.

— La Malbaie: Exposition "L'HOMME SPECTACLE", re- présentant trois héros populaires de Charlevoix. AU HASARD DES COLLECTIONS, rétrospective des acquisitions 1976-1980. Egalement, collection permanente LES PEIN- TRES POPULAIRES DE CHAR- LEVOIX et L'ATELIER DE TA- PISSERIE Georges-Edouard-Trem- blay, au salon Victory, Musée Lau- re-Conan, 30 St-André, 9h à 21h sam.; 10h à 21h fin de sem. Adm.: \$1 enf. et étud. \$0.50.

Côte-Nord

— Baie-Comeau: Brunch musical présenté par LES JEUNESSES MUSICALES BCHR dim. le 8 nov. à 12h. Manoir Comeau. Invitées: LOUISE ROSTAND, chanteuse et NATALIE OUELLET, étudiante en flûte douce. Animatrice GE- NEVIEVE SIMARD.

— Sept-Iles: Avec la collaboration du Musée de l'homme à Ottawa, le Musée de Sept-Iles présente "LES MYTHES ET LE SYMBOLISME MEDICAL DANS L'ART ES- QUIMAU". Jusqu'au 15 nov.

Gaspésie

— Matane: Exposition itinérante regroupant "15 ARTISTES DE L'E- PAUL'ART". Galerie d'art. Jus- qu'au 15 nov.

Bas-Saint-Laurent

— Causapsal: Exposition de cuivre repoussé du détenu GAETAN BOUCHARD, jusqu'au 9 nov. Café La Virée. Entrée libre.

— Rivière-du-Loup: Exposition des créateurs en arts visuels AU TOUR DES ARTS, jusqu'au 8 nov. Musée

du Bas-Saint-Laurent, 300 rue St- Pierre.

— Rivière-du-Loup: Exposition des batiks de PAULINE VEILLEUX, jusqu'au 8 nov. Galerie d'art Le Goëland, 460 rue Lafontaine.

— Rivière-du-Loup: Spectacle de trois guitaristes de Garoulu, se terminant samedi le 7 nov. et le 11 au 14 nov. ULSTASARIANS de New York, musique reggae. Trois spectacles le soir à compter de 22h. Adm.: \$1.50. Café québécois, 1 rue St-Laurent.

— Rivière-du-Loup: Exposition de FRANCE LAPLANTE, dessins à l'encre et de NOELLA NADEAU, peintre de la baie des Chaleurs, jusqu'au 8 nov. Musée du Bas- Saint-Laurent, 300 rue St-Pierre.

— Rivière-du-Loup: Théâtre, "QUELQUE PART... UN LAC", mardi le 10 nov. et un concert JMC "VIVE L'OPERETTE", jeudi le 12 novembre. Centre culturel, 85 rue Ste-Anne.

Beauce

— St-Evariste: Exposition COL- LECTION PERMANENTE, salle Napoléon-Bolduc. Musée de la Haute-Beauce. Dim. 12h30 à 17h. Sur rendez-vous la sem. également.

Bois-Francs

— Arthabaska: Exposition de l'AS- SOCIATION QUEBECOISE DES AMATEURS D'ANTIQUITES, dim. jusqu'au 29 nov. Musée Laurier, 16 rue Laurier ouest. Mar. au ven. de 9h à 12h et de 13h30 à 17h, sam., dim. de 13h30 à 17h.

— Arthabaska: Exposition. Col- lection permanente oeuvres de Su- zor-Côté et de Alfred Laliberté et des meubles des époux Laurier. Exposition "L'ACADIE" oeuvres de Nérée de Grâce, peintre. Au Musée Laurier, 16 Laurier ouest. Mar. au ven. 9h à 12h et 13h30 à 17h; sam., dim. 13h30 à 17h, lun. fermé.

élections MUNICIPALES 15 Novembre 1981

LOCALISATION:

Ces bureaux de vote par anticipation seront localisés aux endroits suivants:

Endroits:	Nombre de bureaux	Électeurs concernés
Bureau du Directeur de district 320, de la Canadière Québec Tél.: 522-5201	7	Pourront voter par anticipation à cet endroit les électeurs inscrits sur la liste des électeurs des districts électoraux 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 (ancien territoire du district Limoulu)
Bureau du Directeur de district 25, boul. Charest ouest Québec Tél.: 522-5605	4	Pourront voter par anticipation à cet endroit les électeurs inscrits sur la liste des électeurs des districts électoraux 8, 9, 10 et 11 (ancien territoire du district St-Roch/St-Sauveur)
Bureau du Directeur de district 20, rue St-Jean est (Édifice Montminy) Chambre A-30 Québec Tél.: 522-5673	5	Pourront voter par anticipation à cet endroit les électeurs inscrits sur la liste des électeurs des districts électoraux 12, 13, 14, 15 et 16 (ancien territoire du district Champlain)
Bureau du Directeur de district 2030, boul. Père Lelièvre Québec Tél.: 681-6101	5	Pourront voter par anticipation à cet endroit les électeurs inscrits sur la liste des électeurs des districts électoraux 17, 18, 19, 20 et 21 (ancien territoire des districts Les Saules, Duberger, Neufchâtel et Charlesbourg-ouest)

QUI PEUT VOTER À CES BUREAUX DE VOTE PAR ANTICIPATION

Ces bureaux de vote par anticipation seront ouverts afin de permettre à certaines personnes qui ne pourront voter le 15 novembre 1981, d'exercer leur droit de vote.

Les personnes admises à voter à ces bureaux selon la Loi, sont les suivantes:

- 1- un membre du personnel électoral (le président, le greffier d'un bureau de votation, ainsi que le préposé à l'information et au maintien de l'ordre)
- 2- une personne handicapée
- 3- une personne qui a des motifs de croire qu'elle SERA ABSENTE de son arrondissement de votation le jour du scrutin ou,
- 4- une personne qui a des motifs de croire qu'elle SERA INCAPABLE de voter dans son arrondissement de votation le jour du scrutin.

Cependant, toute personne qui a des motifs de croire qu'elle sera absente de son arrondissement de votation le jour du scrutin ou incapable d'y voter, devra SIGNER UNE DÉCLARATION à cet effet en y indiquant ses nom, prénoms, adresse et âge et prêter serment.

Atholme Carrier, avocat,
Greffier de la Ville et
Président général des élections



Bureau du Président général des élections

VOTE PAR ANTICIPATION

Les électeurs de la Ville de Québec sont priés de noter que vingt et un (21) bureaux de vote par anticipation seront ouverts les DIMANCHE ET LUNDI de la semaine précédant le jour du scrutin, SOIT LES 8 ET 9 NOVEMBRE 1981, DE 14 HEURES À 22 HEURES.



Tous les bureaux de vote par anticipation sont accessibles aux handicapés.

à la bonne heure!

LE SOLEIL est maintenant en vente très tôt dans les dépôts



LE SOLEIL contente son monde...

A-8 QUÉBEC RÉGIONAL Thetford-Mines, Lotbinière, Beauceville, St-Georges, Ste-Marie, St-Joseph, Portneuf, La Malbaie, Baie-St-Paul, Ile d'Orléans

\$54,500 pour l'aménagement des boisés privés en Beauce

par Paul-Henri DROUIN
 SAINT-GEORGES — "Il n'en tient qu'aux propriétaires de boisés privés de la Beauce à participer activement au projet pilote d'aide technique individuelle, pour que celui-ci ait de bonnes chances de devenir un service permanent dans l'avenir".
 C'est ce qu'a déclaré, cette se-

maine, M. Jacques Veilleux, président du Syndicat des producteurs de bois de la Beauce, lors d'une conférence de presse tenue à Saint-Georges et qui coïncidait avec le lancement de ce projet pilote d'aide technique individuelle aux propriétaires de boisés privés de la Beauce.
 Il s'agit d'un projet pilote d'une

durée de 2 ans subventionné pour un montant de \$54,500 par le Service de l'aide à la forêt privée du ministère québécois de l'Énergie et des Ressources.

Selon M. Veilleux "ce projet d'aide technique a pour but d'intensifier les travaux d'aménagement forestier

en forêt privée et de sensibiliser les quelque 9,200 propriétaires forestiers de la Beauce aux avantages d'un bon aménagement de leurs boisés".

La superficie totale des boisés privés en Beauce est de 732,000 acres ce qui représente 60 pour 100 de la superficie totale du territoire.

M. Jacques Veilleux a fait remarquer "qu'il se fait en Beauce par l'entremise de trois groupements forestiers de l'aménagement forestier intensif et que ceux-ci ont présentement 10 pour 100 de la superficie forestière privée sous aménagement."

Dans les années à venir, ajouta M. Veilleux "ce pourcentage augmentera certainement mais, il y aura toujours des propriétaires de boisés privés qui ne voudront pas adhérer à ces organismes que sont les groupements forestiers".

Toutefois, parmi ces gens-là, a-t-on appris, il y en a une grande proportion qui aimeraient avoir certains conseils dans le but d'intensifier l'aménagement forestier qu'ils font sur leurs boisés.

Sondage

Pour appuyer ces dires, M. Jacques Veilleux a mentionné qu'un sondage de grande envergure, fait à l'été 1981 auprès des propriétaires de boisés privés de la Beauce, montre que 65 pour 100 des répondants ont affirmé qu'une aide technique individuelle les inciterait à aménager leurs boisés plus intensivement.

Face à ces constatations, a déclaré M. Veilleux, "le Syndicat des producteurs de bois de la Beauce se devait de proposer une formule qui permettrait de réaliser en partie un de ses objectifs qui est d'augmenter la productivité des boisés privés de son territoire".

Par cette formule d'aide technique individuelle, les propriétaires de boisés privés de la Beauce peuvent se prévaloir de certains services en participant au projet, tels que: bénéficier d'une aide pratique sur les lieux mêmes de son lot et se prévaloir d'une aide théorique.

De plus, des chroniques d'information sur une quantité de sujets reliés à la foresterie de même que des chroniques portant sur les avantages d'un bon aménagement forestier seront diffusées par les médias d'information à l'intention des propriétaires de boisés privés.

Les services dans le cadre du projet sont entièrement gratuits et le propriétaire n'aura aucune obligation ou garantie à donner en se procurant de l'aide pratique ou théorique.

Toutefois, a tenu à préciser M. Jacques Veilleux, "pour obtenir une meilleure utilisation de nos budgets, le propriétaire devra se montrer le moins intéressé à aménager sa forêt".

M. Jean-Guy Jacques

La CEE de Portneuf contrôle la situation

par Isabelle JINCHEREAU
 (collaboration spéciale)
 SAINT-RAYMOND — Le plan de relance et de redressement mis de l'avant par la Fédération des caisses d'entraide économique constitue l'outil le plus sûr pour une caisse aussi bien cotée que Portneuf.

C'est l'opinion émise hier soir à Saint-Raymond par M. Jean-Guy Jacques, devant plus de 500 sociétaires réunis à la séance d'information sur le nouveau plan de relance actuellement véhiculé par la fédération à travers la province.

Président de la Caisse d'entraide économique de Beauce-Sud et membre du conseil d'administration de la fédération, M. Jacques était entouré de l'équipe administrative de la caisse de Portneuf, présidée par M. André Julien.

Avec des dépôts mensuels de l'ordre de \$150,000 effectués depuis juin 1981, moment de la crise, son trop-

perçu accumulé de \$500,000 depuis les quatre derniers mois, son 83 pour 100 d'épargne encore en place, le tout basé sur un actif de \$20 millions, la Caisse d'entraide économique de Portneuf semble contrôler la situation, selon M. Jacques.

C'est d'ailleurs l'avis exprimé par le président de la CEEP, M. André Julien, qui n'hésite pas à parler de remboursement de quelque \$1,380,000 (50 pour 100 des retraits), effectué depuis juin à 1,000 des 5,800 membres de la caisse, pour démontrer la bonne foi de l'institution.

Selon M. Julien, la CEEP a contribué depuis deux ans à la création ou au maintien d'environ 575 emplois, a prêté \$50 millions depuis sa fondation il y a 13 ans et a accumulé des pertes de .03 pour 100 seulement pour cette même période.

Tous des arguments qui, aux dires des administrateurs, devraient favoriser l'adoption du plan de relance

par les membres en 1982. Toutefois, ces derniers n'ont pas manifesté autant d'ardeur pour le projet de la fédération.

Appelés au micro, les gens de l'auditoire n'ont pas tardé à souligner l'inconséquence de la fédération, aux prises avec de graves déficits, le problème de rachat des actions, allant jusqu'à demander des éclaircissements sur l'implication de la fédération dans le centre commercial de Saint-Raymond.

Ce qui a fait dire au directeur général de la caisse de Portneuf, M. René Paquet, que la CEEP n'avait aucune part d'investie dans aucun des centres commerciaux du comté.

"On est pas une caisse à problème et on a pas l'intention de se fusionner avec qui que ce soit", a confié M. Paquet au SOLEIL, en précisant qu'il faudrait néanmoins retoucher le plan de la fédération pour contenter les épargnants.

Saint-Odilon

Démarches pour améliorer le service téléphonique

par Paul-Henri DROUIN
 SAINT-ODILON — Avec l'appui des municipalités de son territoire, le Groupement économique de Beauce-Centre Inc. (GEBCI) fera des démarches auprès de la Régie des services publics du Québec pour obtenir l'amélioration du service téléphonique aux abonnés de Saint-Odilon-de-Cranbourne et les appels sans frais d'interurbain avec les abonnés des localités de Frampton, Beauceville et Saint-Joseph.

C'est ce qu'a laissé entendre, cette semaine, M. Valère Morissette, commissaire industriel de GEBCI, lors du lancement d'un dossier économique sur la municipalité de Saint-

Odilon-de-Cranbourne, dans la circonscription de Beauce-Nord.

Il y a présentement à Saint-Odilon-de-Cranbourne, 400 propriétaires résidents et 20 locataires pour une population totale de 1,480 habitants.

Du côté agriculture et forêt, on dénombre 90 fermes à Saint-Odilon dont un bon nombre de ces fermes sont orientées dans la production laitière.

Le rapport soumis par GEBCI fait mention que plusieurs producteurs sont spécialisés également dans l'élevage du porc et du boeuf de boucherie.

L'acériculture compte 35 producteurs dont la production totale est

évaluée à 125,000 livres, pour une valeur approximative de \$118,000.

La plupart de ces producteurs, au nombre de 20, utilisent le système de la chaudière pour 20,000 érables, alors que 15 producteurs utilisent le système de tubes pour 30,000 érables.

Au secteur industriel, on note la présence de 9 entreprises à Saint-Odilon-de-Cranbourne, dont trois de ces entreprises dans le secteur de l'alimentation, procurant de l'emploi à 73 personnes.

Le nombre d'emplois dans le secteur du transport et services est de 35 personnes réparties dans 21 commerces différents.

élections MUNICIPALES

15 Novembre 1981

LOCALISATION:

Ces bureaux de vote par anticipation seront localisés aux endroits suivants:

Endroits:	Nombre de bureaux	Électeurs concernés
Bureau du Directeur de district 320, de la Canardière Québec Tél.: 522-5201	7	Pourront voter par anticipation à cet endroit les électeurs inscrits sur la liste des électeurs des districts électoraux 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 (ancien territoire du district Limoulin)
Bureau du Directeur de district 25, boul. Charest ouest Québec Tél.: 522-5605	4	Pourront voter par anticipation à cet endroit les électeurs inscrits sur la liste des électeurs des districts électoraux 8, 9, 10 et 11 (ancien territoire du district St-Roch/St-Sauveur)
Bureau du Directeur de district 20, rue St-Jean est (Édifice Montminy) Chambre A-30 Québec Tél.: 522-5673	5	Pourront voter par anticipation à cet endroit les électeurs inscrits sur la liste des électeurs des districts électoraux 12, 13, 14, 15 et 16 (ancien territoire du district Champlain)
Bureau du Directeur de district 2030, boul. Père Lelièvre Québec Tél.: 681-6101	5	Pourront voter par anticipation à cet endroit les électeurs inscrits sur la liste des électeurs des districts électoraux 17, 18, 19, 20 et 21 (ancien territoire des districts Les Saules, Duberger, Neufchâtel et Charlesbourg-ouest.)

QUI PEUT VOTER À CES BUREAUX DE VOTE PAR ANTICIPATION

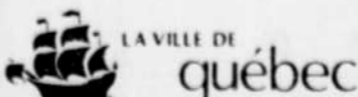
Ces bureaux de vote par anticipation seront ouverts afin de permettre à certaines personnes qui ne pourront voter le 15 novembre 1981, d'exercer leur droit de vote.

Les personnes admises à voter à ces bureaux selon la Loi, sont les suivantes:

- 1- un membre du personnel électoral (le président, le greffier d'un bureau de votation, ainsi que le préposé à l'information et au maintien de l'ordre)
- 2- une personne handicapée
- 3- une personne qui a des motifs de croire qu'elle SERA ABSENTE de son arrondissement de votation le jour du scrutin ou,
- 4- une personne qui a des motifs de croire qu'elle SERA INCAPABLE de voter dans son arrondissement de votation le jour du scrutin.

Cependant, toute personne qui a des motifs de croire qu'elle sera absente de son arrondissement de votation le jour du scrutin ou incapable d'y voter, devra SIGNER UNE DÉCLARATION à cet effet en y indiquant ses nom, prénoms, adresse et âge et prêter serment.

Antoine Carrier, avocat,
 Greffier de la Ville et
 Président général des élections



Où aller dans nos régions

Amiante

— Thetford-Mines: En collaboration avec des collectionneurs de la région, "MOI, JE COLLECTIONNE". Musée minéralogique et minier. Mar. au ven. 10h à 12h et 13h30 à 17h; sam., dim. 13h à 17h. Jusqu'au 6 déc.

Beauce

— St-Evariste: Exposition COLLECTION PERMANENTE, salle Napoléon-Bolduc. Musée de la Haute-Beauce. Dim. 12h30 à 17h. Sur rendez-vous la sem. également.

Bois-Francis

— Arthabaska: Exposition de l'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES AMATEURS D'ANTIQUITES, dim. jusqu'au 29 nov. Musée Laurier, 16 rue Laurier ouest. Mar. au ven. de 9h à 12h et de 13h30 à 17h, sam., dim. de 13h30 à 17h, lun. fermé.

— Arthabaska: Exposition. Collection permanente oeuvres de Suzor-Côté et de Alfred Laliberté et des meubles des époux Laurier. Exposition "L'ACADIE" oeuvres de Nérée de Grâce, peintre. Au Musée Laurier, 16 Laurier ouest. Mar. au ven. 9h à 12h et 13h30 à 17h; sam., dim. 13h30 à 17h, lun. fermé.

Charlevoix

— Baie-Saint-Paul: Souper gastronomique à base de SANGLIER, et musique avec RODRIGUE BOUCHARD, à l'accordéon (bal musette). Ven. le 13 nov. à la Maison Otis, 23 rue St-Jean-Baptiste.

— La Malbaie: Exposition "L'HOMME SPECTACLE", représentant trois héros populaires de Charlevoix. AU HASARD DES COLLECTIONS, rétrospective des acquisitions 1976-1980. Également, collection permanente LES PEINTRES POPULAIRES DE CHARLEVOIX et L'ATELIER DE TA-

PISSERIE Georges-Édouard-Tremblay, au salon Victory. Musée Laurier-Conan, 30 St-André, 9h à 21h sam.; 10h à 21h fin de sem. Adm.: \$1 enf. et étud. \$0.50.

Côte-du-Sud

— La Pocatière: Exposition collection permanente "La paroisse rurale vers 1900", agriculture, ameublement, histoire et science naturelle. Musée François-Pilote. Lun. au ven. 9h à 17h; dim. 13h à 17h. Jusqu'au 1er nov.

— St-Charles: Exposition de SUZANNE GRISE, peintre. Dim. 15 nov. à la galerie Charlotte-Frenette, 60 av. Royale. Sam. et dim. de 12h à 17h. Vernissage sam. de 14h à 17h.

— St-Gervais: Exposition ALICE L. ROY, peintre. Jusqu'au 9 nov. Au 20, 2e rang ouest. Tous les jours de 14h à 20h.

Portneuf

— Donnacona: Conférence sur les "EXTRA-TERRRESTRES", créateurs de l'humanité en laboratoire, organisée par le Mouvement raëlien canadien. Dim. le 8 nov. à 14h, à l'hôtel Carroussel à Val-St-Michel. Entrée libre.

Côte-Nord

— Baie-ComEAU: Brunch musical présenté par LES JEUNESSES MUSICALES BCHR dim. le 8 nov. à 12h. Manoir Comeau. Invitées: LOUISE ROSTAND, chanteuse et NATALIE OUELLET, étudiante en flûte douce. Animatrice GENEVIEVE SIMARD.

— Sept-Îles: Avec la collaboration du Musée de l'homme à Ottawa, le Musée de Sept-Îles présente "LES MYTHES ET LE SYMBOLISME MEDICAL DANS L'ART ESQUIMAUX". Jusqu'au 15 nov.

Contrat accordé pour la nouvelle école à Ste-Marie

par Paul-Henri DROUIN

SAINTE-MARIE — La soumission retenue par la Commission scolaire Nouvelle-Beauce pour la construction d'une nouvelle école élémentaire à Sainte-Marie est celle de la firme Hervé Pomerleau Inc., de Saint-Georges, au montant de \$1,462,300.

Il s'agit de la plus basse soumission déposée par neuf entrepreneurs de la région, a déclaré au SOLEIL M. Gilles Brette, directeur général de la Commission scolaire Nouvelle-Beauce.

En plus de la soumission de la firme Hervé Pomerleau Inc., les autres étaient celles de: Rock Lessard Inc., de Saint-Georges, \$1,555,000; Gaston Picard Construction Inc., de Saint-Rédempteur, \$1,576,000; Beauvillage et Méthot, de Sainte-Foy, \$1,580,000; Drouin & Parent Construction, de Beauport, \$1,587,070; Lafleur & Lafleur Inc., de Thetford-Mines, \$1,599,447; Construction Roger Turgeon, de Saint-Anselme, \$1,630,000; Maurice Bilodeau Inc., de Saint-Rédempteur, \$1,669,000; puis Martin Inc., de La Pocatière, \$1,797,000.

Les travaux pour la construction de cette école élémentaire à Sainte-

Marie de Beauce débuteront très prochainement, afin de pouvoir les poursuivre pendant la période hivernale.

Cette nouvelle école qui se situera non loin de la polyvalente Benoit Vachon, sur l'un des terrains appartenant autrefois à M. Henri L'Heureux, abritera dix classes et un gymnase, soit quatre classes pour la maternelle et six classes régulières.

La croissance démographique de Sainte-Marie avec un peu plus de 10,000 habitants, puis les écoles Mgr-Feuillaud et l'externat de Sainte-Marie, étant présentement remplies à craquer, la Commission scolaire Nouvelle-Beauce se voit obligée de louer des locaux à l'extérieur, c'est ce qui a décidé, en date du 26 août 1980, l'ex-ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin, d'autoriser la construction d'une nouvelle école élémentaire à Sainte-Marie de Beauce, au coût de \$1,715,000.

S'il n'y a pas de retard dans l'échéancier prévu par la Commission scolaire Nouvelle-Beauce, cette future école élémentaire à Sainte-Marie pourra accueillir ses premiers élèves en septembre 1982, soit pour l'ouverture de la prochaine année scolaire.

à la bonne heure!

LE SOLEIL est maintenant en vente très tôt dans les dépôts



LE SOLEIL contente son monde...

Bureau du Président général des élections

VOTE PAR ANTICIPATION

Les électeurs de la Ville de Québec sont priés de noter que vingt et un (21) bureaux de vote par anticipation seront ouverts les DIMANCHE ET LUNDI de la semaine précédant le jour du scrutin, SOIT LES 8 ET 9 NOVEMBRE 1981, DE 14 HEURES À 22 HEURES.



Tous les bureaux de vote par anticipation, sont accessibles aux handicapés.

A-8 RIVE SUD Lévis, St-Romuald, St-Rédempteur, St-David, St-Etienne, St-Nicolas, Charny, St-Damien, Montmagny, L'Islet, St-Jean-Port-Joli, La Pocatière, St-Pascal

\$54,500 pour l'aménagement des boisés privés en Beauce

par Paul-Henri DROUIN SAINT-GEORGES — "Il n'en tient qu'aux propriétaires de boisés privés de la Beauce à participer activement au projet pilote d'aide technique individuelle, pour que celui-ci ait de bonnes chances de devenir un service permanent dans l'avenir".

C'est ce qu'a déclaré, cette semaine, M. Jacques Veilleux, président du Syndicat des producteurs de bois de la Beauce, lors d'une conférence de presse tenue à Saint-Georges et qui coïncidait avec le lancement de ce projet pilote d'aide technique individuelle aux propriétaires de boisés privés de la Beauce.

Il s'agit d'un projet pilote d'une durée de 2 ans subventionné pour un montant de \$54,500 par le Service de l'aide à la forêt privée du ministère québécois de l'Énergie et des Ressources.

Selon M. Veilleux "ce projet d'aide technique a pour but d'intensifier

les travaux d'aménagement forestier en forêt privée et de sensibiliser les quelque 9.200 propriétaires forestiers de la Beauce aux avantages d'un bon aménagement de leurs boisés".

La superficie totale des boisés privés en Beauce est de 732.000 acres ce qui représente 60 pour 100 de la superficie totale du territoire.

M. Jacques Veilleux a fait remarquer "qu'il se fait en Beauce par l'entremise de trois groupements forestiers de l'aménagement forestier intensif et que ceux-ci ont présentement 10 pour 100 de la superficie forestière privée sous aménagement."

Dans les années à venir, ajouta M. Veilleux "ce pourcentage augmentera certainement mais, il y aura toujours des propriétaires de boisés privés qui ne voudront pas adhérer à ces organismes que sont les groupements forestiers".

Toutefois, parmi ces gens-là, a-t-on appris, il y en a une grande proportion qui aimerait avoir certains

conseils dans le but d'intensifier l'aménagement forestier qu'ils font sur leurs boisés.

Sondage

Pour appuyer ces dires, M. Jacques Veilleux a mentionné qu'un sondage de grande envergure, fait à l'été 1981 auprès des propriétaires de boisés privés de la Beauce, montre que 65 pour 100 des répondants ont affirmé qu'une aide technique individuelle les inciterait à aménager leurs boisés plus intensivement.

Face à ces constatations, a déclaré M. Veilleux, "le Syndicat des producteurs de bois de la Beauce se devait de proposer une formule qui permettrait de réaliser en partie un de ses objectifs qui est d'augmenter la productivité des boisés privés de son territoire".

Par cette formule d'aide technique individuelle, les propriétaires de

boisés privés de la Beauce peuvent se prévaloir de certains services en participant au projet, tels que: bénéficier d'une aide pratique sur les lieux mêmes de son lot et se prévaloir d'une aide théorique.

De plus, des chroniques d'information sur une quantité de sujets reliés à la foresterie de même que des chroniques portant sur les avantages d'un bon aménagement forestier seront diffusées par les médias d'information à l'intention des propriétaires de boisés privés.

Les services dans le cadre du projet sont entièrement gratuits et le propriétaire n'aura aucune obligation ou garantie à donner en se procurant de l'aide pratique ou théorique.

Toutefois, a tenu à préciser M. Jacques Veilleux, "pour obtenir une meilleure utilisation de nos budgets, le propriétaire devra se montrer le moins intéressé à aménager sa forêt".

Ministère autonome pour les pêches (PQ de l'Est)

par Réal LABERGE

RIVIERE-DU-LOUP — Les quelque 125 militants péquistes présents au congrès régional du Parti québécois pour l'Est du Québec se sont prononcés en faveur de la création, d'ici au 1er avril 1982, d'un ministère autonome des pêches commerciales, ainsi que d'un plan de relance des petits centres de pêches.

"Si le ministre Garon se contentait de l'agriculture et de l'alimentation, a lancé un délégué des îles de la Madeleine, on serait mieux représenté à Québec, en ce qui concerne nos besoins de la pêche!"

La résolution adoptée se voulait un désaveu d'une politique de centralisation des pêches.

Dans le plan de relance suggéré, les représentants des huit comtés de l'Est du Québec, qui vont de La Pocatière aux îles de la Madeleine, ont notamment revendiqué les points suivants: 1 — l'utilisation des parcs industriels existants pour la transformation; 2 — des représentations instantanées auprès des autorités concernées du gouvernement fédéral pour une réfection des structures portuaires, là où la pêche est en développement; 3 — un accroissement de la flotte qui sera affectée aux pêches à l'intérieur de la zone de 200 milles; enfin 4 — l'établissement d'une

politique de distribution des pêches dans les grosses usines, afin de procurer de l'emploi dans la région.

Usines

La résolution des militants péquistes de l'Est du Québec réclamait encore une étude destinée à élucider le problème posé par les usines incapables de transformer tout le poisson apporté par les pêcheurs de la région. On devra apporter les correctifs nécessaires, a-t-on précisé.

Toujours concernant les pêches, le congrès péquiste a requis que les pêcheurs soient préalablement consultés et informés, par l'intermédiaire des associations pertinentes, avant toutes prises de décision les concernant.

Assurances

Contrairement aux représentations du ministre des Travaux publics et de l'Approvisionnement et député de Rimouski, M. Alain Marcoux, qui s'objectait au maintien des subventions de fonctionnement pour ne retenir que l'aide gouvernementale aux investissements, les congressistes péquistes ont également réclamé la négociation d'une entente avec le gouvernement fédéral, en vue du paie-

ment des primes d'assurance des bateaux de pêche. Cette contribution à parts égales a été discontinuée "en plein milieu de la saison de la pêche", ont souligné avec vivacité certains pêcheurs présents aux assises régionales du Parti québécois.

Interventions efficaces

Cette rebuffade aux représentations de M. Marcoux venait après une série de neuf interventions de ce ministre de l'Est du Québec, qui ont toutes rallié facilement et de façon déterminante, l'adhésion ou un revirement des militants péquistes, si ce n'est une seule autre prise de position. Il s'agissait d'une proposition préconisant que les entrepreneurs des Îles-de-la-Madeleine bénéficient d'une marge privilégiée de 8 à 10 pour 100, dans l'attribution des contrats de construction de ce territoire.

De fait, dans un cahier de 252 résolutions soumises à l'étude de huit commissions, qui en ont retenu 124, les interventions de M. Marcoux, pour temporiser surtout les trop forts accroissements aux compressions budgétaires, se sont soldées avec succès. De fait, ce furent pratiquement les seuls rejets de résolutions qu'on a autrement approuvées avec générosité et à un rythme accéléré.

L'une de ces résolutions demandait aux instances nationales du Parti québécois de consentir un partage de l'Est du Québec en deux régions péquistes distinctes, dont l'une irait de La Pocatière à Matane, et l'autre, de Matane aux îles de la Madeleine.

Souveraineté

Les congressistes ont également revendiqué "que la souveraineté nationale du Québec et sa réalisation fassent clairement partie de l'enjeu de la prochaine élection".

Quant à la concrétisation d'un projet d'association, les militants péquistes de l'Est du Québec ont recommandé que ce "devra être gratifié par voie de référendum".

Plus tard, à l'invitation du député Marcoux, les congressistes devaient rejeter une proposition supplémentaire qui précisait "que toute référence à une forme spécifique d'association avec le Canada soit retirée du programme (politique du Parti québécois) et que, du fait, le Canada soit considéré au même titre que tout autre pays ou Etat".

Selon le député de Rimouski, il fallait être réaliste, tenant compte de ce que le Québec est un partenaire du Canada, qu'on le veuille ou non.

Où aller dans nos régions

Amiante

— Thetford-Mines: En collaboration avec des collectionneurs de la région, "MOI, JE COLLECTIONNE". Musée minéralogique et minier. Mar. au ven. 10h à 12h et 13h30 à 17h; sam., dim. 13h à 17h. Jusqu'au 6 déc.

Beauce

— St-Evariste: Exposition COLLECTION PERMANENTE, salle Napoléon-Bolduc. Musée de la Haute-Beauce. Dim. 12h30 à 17h. Sur rendez-vous la sem. également.

Bois-Francis

— Arthabaska: Exposition de l'ASSOCIATION QUEBÉCOISE DES AMATEURS D'ANTIQUITES, dim. jusqu'au 29 nov. Musée Laurier, 16 rue Laurier ouest. Mar. au ven. de 9h à 12h et de 13h30 à 17h, sam., dim. de 13h30 à 17h.

— Arthabaska: Exposition. Collection permanente oeuvres de Suzor-Côté et de Alfred Laliberté et des meubles des époux Laurier. Exposition "L'ACADIE" oeuvres de Nérée de Grâce, peintre. Au Musée Laurier, 16 rue Laurier ouest. Mar. au ven. 9h à 12h et 13h30 à 17h; sam., dim. 13h30 à 17h, lun. fermé.

Charlevoix

— Baie-Saint-Paul: Souper gastronomique à base de SANGLIER, et musique avec RODRIGUE BOUCHARD, à l'accordéon (bal musette). Ven. le 13 nov. à la Maison Otis, 23 rue St-Jean-Baptiste.

— La Malbaie: Exposition "L'HOMME SPECTACLE", représentant trois héros populaires de Charlevoix. AU HASARD DES COLLECTIONS, rétrospective des acquisitions 1976-1980. Également, collection permanente LES PEINTRES POPULAIRES DE CHARLEVOIX et L'ATELIER DE TA-

PISSERIE Georges-Edouard-Tremblay, au salon Victory. Musée Laurier-Conan, 30 St-André, 9h à 21h sam.; 10h à 21h fin de sem. Adm.: \$1 enf. et étud. \$0.50.

Côte-du-Sud

— La Pocatière: Exposition collection permanente "La paroisse rurale vers 1900", agriculture, ameublement, histoire et science naturelle. Musée François-Pilote. Lun. au ven. 9h à 17h; dim. 13h à 17h. Jusqu'au 1er nov.

— St-Charles: Exposition de SUZANNE GRISE, peintre. Dim. 15 nov. à la galerie Charlotte-Frenette, 60 av. Royale. Sam. et dim. de 12h à 17h. Vernissage sam. de 14h à 17h.

— St-Gervais: Exposition ALICE L. ROY, peintre. Jusqu'au 9 nov. Au 20, 2e rang ouest. Tous les jours de 14h à 20h.

Portneuf

— Donnacona: Conférence sur les "EXTRA-TERRESTRES", créateurs de l'humanité en laboratoire, organisée par le Mouvement racielien canadien. Dim. le 8 nov. à 14h, à l'hôtel Carroussel à Val-St-Michel. Entrée libre.

Côte-Nord

— Baie-Comeau: Brunch musical présenté par LES JEUNESSES MUSICALES BCHR dim. le 8 nov. à 12h. Manoir Comeau. Invitées: LOUISE ROSTAND, chanteuse et NATALIE OUELLET, étudiante en flûte douce. Animatrice GENEVIEVE SIMARD.

— Sept-Îles: Avec la collaboration du Musée de l'Homme à Ottawa, le Musée de Sept-Îles présente "LES MYTHES ET LE SYMBOLISME MEDICAL DANS L'ART ESQUIMAUX". Jusqu'au 15 nov.

Saint-Odilon Démarches pour avoir un meilleur service téléphonique

par Paul-Henri DROUIN

SAINT-ODILON — Avec l'appui des municipalités de son territoire, le Groupement économique de Beauce-Centre Inc. (GEBCCI) fera des démarches auprès de la Régie des services publics du Québec pour obtenir l'amélioration du service téléphonique aux abonnés de Saint-Odilon-de-Cranbourne et les appels sans frais d'interurbain avec les abonnés des localités de Frampton, Beauceville et Saint-Joseph.

C'est ce qu'a laissé entendre, cette semaine, M. Valère Morissette, commissaire industriel de GEBCCI, lors du lancement d'un dossier économique sur la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne, dans la circonscription de Beauce-Nord.

Il y a présentement à Saint-Odilon-de-Cranbourne, 400 propriétaires résidents et 20 locataires pour une population totale de 1.480 habitants.

Du côté agriculture et forêt, on dénombre 90 fermes à Saint-Odilon dont un bon nombre de ces

fermes sont orientées dans la production laitière.

Le rapport soumis par GEBCCI fait mention que plusieurs producteurs sont spécialisés également dans l'élevage du porc et du bœuf de boucherie.

L'acériculture compte 35 producteurs dont la production totale est évaluée à 125.000 livres, pour une valeur approximative de \$118.000.

La plupart de ces producteurs, au nombre de 20, utilisent le système de la chaudière pour 20.000 érabes, alors que 15 producteurs utilisent le système de tubes pour 30.000 érabes.

Au secteur industriel, on note la présence de 9 entreprises à Saint-Odilon-de-Cranbourne, dont trois de ces entreprises dans le secteur de l'alimentation, procurant de l'emploi à 73 personnes.

Le nombre d'emplois dans le secteur du transport et services est de 35 personnes réparties dans 21 commerces différents.

élections MUNICIPALES 15 Novembre 1981

Bureau du Président général des élections

VOTE PAR ANTICIPATION

Les électeurs de la Ville de Québec sont priés de noter que vingt et un (21) bureaux de vote par anticipation seront ouverts les DIMANCHE ET LUNDI de la semaine précédant le jour du scrutin, SOIT LES 8 ET 9 NOVEMBRE 1981, DE 14 HEURES À 22 HEURES.

LOCALISATION:

Ces bureaux de vote par anticipation seront localisés aux endroits suivants:

Table with 3 columns: Endroits, Nombre de bureaux, Electeurs concernés. Lists 4 locations: Bureau du Directeur de district 320, de la Canardière Québec; Bureau du Directeur de district 25, boul. Charest ouest Québec; Bureau du Directeur de district 20, rue St-Jean est (Edifice Montminy) Chambre A-30 Québec; Bureau du Directeur de district 2030, boul. Père Lelièvre Québec.

QUI PEUT VOTER À CES BUREAUX DE VOTE PAR ANTICIPATION

Ces bureaux de vote par anticipation seront ouverts afin de permettre à certaines personnes qui ne pourront voter le 15 novembre 1981, d'exercer leur droit de vote.

Les personnes admises à voter à ces bureaux selon la Loi, sont les suivantes:

- 1- un membre du personnel électoral (le président, le greffier d'un bureau de votation, ainsi que le préposé à l'information et au maintien de l'ordre)
2- une personne handicapée
3- une personne qui a des motifs de croire qu'elle SERA ABSENTE de son arrondissement de votation le jour du scrutin ou,
4- une personne qui a des motifs de croire qu'elle SERA INCAPABLE de voter dans son arrondissement de votation le jour du scrutin.

Cependant, toute personne qui a des motifs de croire qu'elle sera absente de son arrondissement de votation le jour du scrutin ou incapable d'y voter, devra SIGNER UNE DÉCLARATION à cet effet en y indiquant ses nom, prénoms, adresse et âge et prêter serment.

Antoine Carrier, avocat, Greffier de la Ville et Président général des élections



à la bonne heure!

LE SOLEIL est maintenant en vente très tôt dans les dépôts



LE SOLEIL contente son monde...



Tous les bureaux de vote par anticipation sont accessibles aux handicapés.

Deux nouveaux FM à Québec page C-9

Admiral ferme ses portes dès aujourd'hui page A-12

Les taxis sont de retour pour le moment page A-3

Le taux d'escompte à son plus bas en 6 mois page A-10



Garneau 47-49, rue Buade Ouvert du lundi au vendredi de 9h. à 13h. le samedi de 9h. à 17h. La librairie des étudiants

LE SOLEIL

LE SOLEIL contente son monde... 647-3333

85e année, no 263 54 pages 4 cahiers

QUÉBEC, VENDREDI 6 NOVEMBRE 1981

Livraison à domicile (6 jours) \$1.85 Iles de la Madeleine Gaspé-Percé-Abitibi 50c Québec 30c

La première hypothèse à étudier selon Morin Référendum au printemps

par J.-Jacques SAMSON

envoyé spécial du Soleil

OTTAWA — Le gouvernement du Québec pourrait tenir un référendum le printemps prochain pour obtenir un appui officiel de la population dans sa lutte pour empêcher que l'entente constitutionnelle intervenue entre le gouvernement fédéral et les neuf autres chefs de gouvernement soit imposée de force à l'Assemblée nationale du Québec.

C'est l'hypothèse la plus lourde de portée qui sera envisagée aujourd'hui au Conseil des ministres, a indiqué hier au SOLEIL le ministre des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, au cours d'une entrevue, quelques minutes après la tombée du rideau, au Centre national des conférences à Ottawa.

M. Morin a expliqué que le peuple québécois pourrait difficilement être consulté par voie référendaire avant que la résolution des dix autres gouvernements parvienne à Londres. Le ministre a par contre évoqué la possibilité que la tenue d'un référendum au printemps soit annoncée très bientôt de façon à profiter d'un effet de moratoire auprès du Parlement britannique qui serait ainsi invité à attendre le résultat de la consultation populaire avant de couper le cordon constitutionnel qui retient encore le Canada à l'Angleterre.

Le ministre a donné l'assurance que le premier ministre Lévesque ne profitera pas du discours inaugural de lundi, à l'Assemblée nationale, pour lancer cette opération.

M. Lévesque a fourni plusieurs indications dans son discours hier et en conférence de presse par la suite, sur son intention de s'en remettre une nouvelle fois au peuple pour trancher ce différend qui survient en conclusion au processus de révision de la constitution, enclenché par M. Trudeau, au lendemain du référendum de mai 1980, au Québec.

"Le Québec se retrouve tout seul,

Voir A-2, RÉFÉRENDUM

Duclos médite sur son avenir

par Richard DAIGNAULT

du bureau du Soleil

OTTAWA — "La situation est plus dramatique qu'elle l'était au départ. Je n'irai pas à Ottawa la semaine prochaine. Je rentre dans mes terres pour méditer sur mon avenir."

C'est le député libéral de Montmorency-Orléans, Louis Duclos, qui a fait cette déclaration hier soir au journal LE SOLEIL après avoir confirmé qu'il voterait contre le projet de réforme constitutionnelle du gouvernement fédéral.

Au cours d'une entrevue téléphonique, le député a dit qu'il n'avait pas encore compris la raison pour laquelle le premier ministre Pierre Trudeau avait préféré l'alliance avec les provinces de l'Ouest et les Maritimes à la proposition acceptée par le Québec et l'Ontario de tenir un référendum national sur la charte des droits.

Pour le député Duclos, l'élément le plus dramatique du nouvel accord constitutionnel est la formule d'amendement. Sans compensation pour les cas de retrait ("opting out") des programmes fédéraux, le Québec sera à la merci du gouvernement central, selon Duclos.

Voir A-2, SAINT-JEAN

☐ autre texte en page A-5

Entente tragique

l'éditorial de Gilles Lesage, page A-4

La "Canadian Way"

la chronique de Richard Daignault, page B-1

Une nuit a suffi "pour s'accorder"

page B-1

Députés péquistes impassibles mais...

page B-2

L'unanimité est à faire (Clark)

page B-3

Les points saillants

OTTAWA (PC) — Voici les points essentiels de l'accord constitutionnel conclu hier entre le premier ministre Trudeau et les neuf provinces anglophones.

— accord en vue de rapatrier la constitution (l'Acte de l'Amérique du Nord britannique) de Londres;

— acceptation de ce qu'on appelle la formule d'amendement de Vancouver et selon laquelle la future constitution pourra être amendée avec l'accord de sept provinces comptant ensemble 50 pour 100 de la population; ceci offrirait à trois provinces un droit de dérogation ("opting out") à des amendements affectant leur compétence;

— abandon d'une importante demande des Huit provinces dissidentes, soit une clause de la formule d'amendement qui aurait permis aux législatures provinciales de remettre temporairement leur compétence dans certains secteurs;

— accord en vue d'une charte des droits et libertés modifiée et qui sera enchâssée dans la constitution par un amendement à l'AANB qu'adoptera le Parlement britannique;

— acceptation des droits lin-

guistiques des Canadiens francophones et anglophones là où leur nombre le justifie, tel que stipulé dans le texte original de la charte de M. Trudeau.

Les participants à la conférence sont également tombés d'accord sur les modifications suivantes au texte original de M. Trudeau:

— inclusion d'une clause "nonobstant" par laquelle les Communes ou les législatures provinciales pourront se retirer de chapitres portant sur les droits fondamentaux, les droits légaux et les droits d'égalité. La loi qui éventuellement neutraliserait la charte dans ces chapitres devrait être renouvelée tous les cinq ans;

— les provinces où le chômage est supérieur au taux national pourront réserver des emplois en faveur de leurs ressortissants;

Abandon de la garantie des droits des autochtones contenue dans le projet original de M. Trudeau mais accord pour la tenue d'une conférence constitutionnelle impliquant les autochtones.

Abrogation de la proposition de M. Trudeau d'accorder au Sénat un droit de veto sur les amendements constitutionnels.



Pendant le discours du premier ministre Lévesque, à la session de clôture de la conférence constitutionnelle, les membres de la délégation fédérale, assis à la table ou à l'arrière-plan, affichaient des mines sévères.



A leur arrivée au Centre national des conférences, les représentants fédéraux arboraient tous d'éclatants sourires.

Le Québec est isolé à cause du PQ (Ryan)

par Michel DAVID

Le chef du Parti libéral, M. Claude Ryan, rejette la responsabilité de l'isolement constitutionnel du Québec sur "les intentions ambiguës et biaisées du Parti québécois, qui n'a pas intérêt à ce que progresse le renouvellement du fédéralisme".

Tout en déplorant profondément l'absence du Québec à l'entente intervenue hier entre le gouvernement central et neuf des dix provinces canadiennes, M. Ryan a qualifié cet

accord de "déblocage important et significatif" sur la voie du renouvellement.

Il n'a cependant pas voulu affirmer qu'il aurait lui-même signé le texte approuvé hier, se contentant de dire que les négociations auraient pris un tour différent s'il y avait participé.

Le chef libéral a surtout reproché au premier ministre Lévesque d'avoir abandonné le droit de veto du Québec. M. Ryan a affirmé qu'il n'aurait jamais cédé ce "droit d'aïnesse" du Québec, comme l'a fait M. Lévesque en

signant "en catimini" un accord avec les sept autres provinces dissidentes en avril dernier.

"Nous avons la preuve que l'approche contradictoire du Parti québécois devait inévitablement conduire à affaiblir le Québec, a-t-il déclaré. Jamais le Québec ne s'est trouvé dans une telle position et le premier ministre doit en porter la responsabilité."

Entente

M. Ryan ne croit cependant pas Voir A-2, RYAN

La rue St-Jean va chez le diable

par Pierre BOULET

Baromètre de la santé commerciale du centre-ville de Québec depuis des générations, la rue Saint-Jean s'en va chez le diable!

La plupart des marchands, à l'exception des propriétaires de bars, se plaignent d'une baisse constante du chiffre d'affaires. Au fil des ans, la clientèle s'est éffondrée. Depuis vingt ans, la po-

pulation du quartier Saint-Jean-Baptiste et du Vieux-Québec a fond du de moitié. Quelque 1,000 fonctionnaires du ministère du Revenu ont quitté d'un seul coup l'édifice de la rue Chauveau pour s'en aller à Sainte-Foy.

Le développement commercial a suivi les migrations de population vers la banlieue. La concurrence des centres commerciaux est dure. D'ailleurs, ils pullulent dans la ré-

gion: treize à l'intérieur des limites de la ville de Québec et de ses territoires annexés; trente-huit sur la carte de l'agglomération de Québec.

Et rien de bon pour l'avenir. Le palais de justice déménage ses pénates à la basse ville, emmenant dans son sillage juristes et fonctionnaires. Tous les grands projets de relance du centre-ville mis de l'avant par l'administration Pel-

letier sont d'ailleurs canalisés vers le Vieux-Port et vers Saint-Roch.

Pour les commerçants, c'est la déprime. Ça fait quinze ans que les affaires vont de mal en pis. D'abord, la destruction de l'aire 3, à proximité de la colline parlementaire, qui a chassé une clientèle de 8,000 personnes en trois ans.

Voir A-2, SAINT-JEAN

☐ autre texte en page A-5

Un taxi pour le cardinal

par Pierre MARTEL

La grève du taxi aura forcé quelques centaines d'usagers de l'aviation à se trouver un autre moyen de transport que le taxi pour quitter l'aéroport, hier, à Québec. Une des rares personnes à pouvoir utiliser une voiture-taxi aura été le cardinal Maurice Roy.

Revenant d'un voyage à Rome, le cardinal est descendu à Québec durant une des deux périodes où l'accès à l'aéroport était interdit aux automobiles. Reconnu par les chauffeurs de taxis, ceux-ci lui ont offert immédiatement de le transporter à sa résidence. Offre que le cardinal a acceptée après avoir manifesté quelque réticence à franchir la ligne de piquetage des chauffeurs de taxis.

D'ailleurs à plusieurs reprises, des conducteurs de taxis ont transporté jusqu'à l'aérogare des personnes âgées et des personnes handicapées.

Sommaire

Table with 2 columns: Category and Page Number. Includes Announces classées, Arts et spectacles, Bridge, Carrières et professions, Décès, Economie-finances, Editorial, Feuilleton, Horoscope, Information régionale, Monde, Mot mystère, Mots croisés, Où aller à Québec, Page des lecteurs, Page documentaire, Patron, Pierre Champagne, Télévision.

météo

Nuageux avec quelques averses et vents modérés à Québec et dans l'Est; maximum de 6 à 10. Demain, nuageux, venteux et froid.

détails, page D-4

SAINT-JEAN

(Suite de la première page)

Puis l'arrivée de Place Québec, qui s'est interposée entre la rue Saint-Jean et le marché des fonctionnaires débarqués dans la cité parlementaire.

En plus, le milieu ambiant se dégrade. Depuis cinq ou six ans, la rue Saint-Jean n'est plus le point de rencontre et d'échange qu'elle a traditionnellement été pour la population de Québec. On est loin de l'atmosphère de mail piétonnier fleuri qu'on y retrouvait, l'été, il y a à peine quelques années. La rue est morne et grise. Le soir, elle reçoit une clientèle bigarrée. Les rockers s'y donnent rendez-vous. Sur le trottoir, la drogue s'y vend presque librement. La clientèle "chromée" s'est exilée dans les bars huppés de la Grande-Allée.

Depuis quelque temps, les actes de vandalisme se multiplient. On ne compte pas une semaine sans que la vitrine d'un commerce vole en éclats. La présence policière a été accrue. Agressante pour le passant qui ne veut que se promener, elle reste inefficace contre la détérioration du milieu.

Au secours!

Ecoeurés de la situation, les marchands ne cachent pas leur mécontentement et demandent à la ville d'intervenir au plus vite. La ville leur renvoie la balle. "Les commerçants de la rue Saint-Jean sont divisés, commente le maire Pelletier. Ils sont des solitaires. Chacun s'occupe de sa petite affaire. Qu'ils s'unissent pour régler leurs problèmes!"

Le maire met le doigt sur un gros bobo. Depuis des années, en effet, les commerçants de la rue n'ont pas réussi le tour de force d'unir leurs efforts pour trouver des solutions communes à la dépravation du milieu.

Jusqu'à tout récemment, l'Association des gens d'affaires du Vieux-Québec a tenté de rassembler tout son monde pour amorcer une action collective. Sans succès! Chacun joue dans sa cour.

La division semble à ce point aiguë que certains commerçants de la rue mettent actuellement sur pied une association parallèle à celle des gens d'affaires du Vieux-Québec. Une association qui ne regrouperait que les marchands de la rue, entre la porte Saint-Jean et la côte de la Fabrique. Question de régler les problèmes "ad hoc" de ce tronçon de rue... le pire!

Deux tendances s'affrontent chez les commerçants. D'une part, les radicaux; ceux qui veulent une présence policière encore accrue et la réouverture de la chaussée aux automobiles l'été... l'option "grand nettoyage". D'autre part, ceux qui croient à l'amélioration du milieu par l'animation et l'aménagement du secteur (nettoyage d'édifices, fleurs, spectacles...).

Les deux clans paradent régulièrement à l'hôtel de ville, espérant y trouver un appui à leurs objectifs respectifs. Invariablement, on les renvoie chercher un consensus.

Ecoeurément

Invité à commenter la situation et à formuler des hypothèses de redressement, Gaétan Cliche ne veut plus rien savoir. Propriétaire de deux commerces dans le Vieux-Québec, il vient d'être ramené presque de force à la présidence de l'Association des gens d'affaires du Vieux-Québec. Depuis près de dix ans maintenant, il a vainement tenté de trouver un certain consensus auprès de ses collègues.

À trois reprises, LE SOLEIL l'a prié de livrer son point de vue sur la situation du centre-ville. Chaque fois, il a refusé. "Je n'ai pas le temps..." "Nous ne sommes pas prêts..." Et puis enfin: "Les urbanistes, les gens de la Chambre de commerce et vous autres, les journalistes, vous êtes des poètes, des rêveurs... nous autres, on est pognés avec nos problèmes au jour le jour... Laissez-nous donc tranquilles!"

Quant on sait qu'il y a quelques mois encore, Cliche ne parlait que du centre-ville. Il en mangeait. Il courait presque après les journalistes pour leur vendre l'idée d'un réaménagement. Il arpente les corridors de l'hôtel de ville en quête d'appuis comme s'il s'agissait de "sa" rue.

Et voilà que son monde le lâche. À l'hôtel de ville, on le lui fait bien sentir. Et maintenant, il préfère se taire.

De l'espoir???

Pendant que la relance du centre-ville se passe au pied de la falaise, on se demande ce qu'il reste d'espoir pour les commerçants de la "haute".

Confronté à une hypothèse pessimiste, le maire Pelletier affirme que son administration interviendra pour stimuler la restauration de logements et l'habitation dans le quartier. Question d'offrir une meilleure clientèle aux commerçants. En 1978, le service d'urbanisme de la ville pria déjà le maire d'intervenir rapidement en ce sens. Rien n'a été fait depuis. Peut-être que demain...

En outre, de nouvelles clientèles de fonctionnaires viendront prochainement remplacer, en partie du moins, ceux qui ont quitté l'édifice Chauveau. Le ministère des Travaux publics a décidé d'y loger le ministère des Affaires municipales. En outre, le gouvernement provincial a reconduit la totalité de ses baux dans le Vieux-Québec, notamment dans les anciens édifices de l'université Laval.

Il ne reste plus qu'à attendre!

Trudeau va à New York pour recevoir son prix RÉFÉRENDUM

(Suite de la première page)

NEW YORK (d'après PC et UPI) — Le premier ministre Trudeau est arrivé à New York tôt hier soir, après avoir passé la journée à Ottawa.

Vêtu d'un toqué noir, M. Trudeau est entré au Waldorf-Astoria souriant et détendu mais n'a pas répondu aux questions des journalistes sur les événements de la journée.

M. Trudeau est allé à New York pour recevoir le prix 1981 de la Society for the Family of Man, "décerné aux citoyens du monde ayant dé-

montré une volonté de contribuer positivement à l'avancement de l'humanité".

Dans son discours, le premier ministre canadien a lancé l'avertissement que le monde se trouve dans "l'étroit corridor de l'opportunité", ajoutant "étroit, parce que plus l'on retarde de résoudre les problèmes, moins nous avons de chance d'éviter les éventuelles collisions désastreuses du futur".

RYAN

(Suite de la première page)

que les "zones de désaccord" qui sont apparues hier revêtent le caractère dramatique que leur attribue le premier ministre.

La première objection soulevée par M. Lévesque, le refus d'enchâsser le principe de la compensation financière aux provinces qui se prévaudraient de leur droit d'"opting-out", ne lui semble pas valable, puisque ce principe permettrait aux provinces riches de le devenir encore plus, comme l'a fait valoir M. Trudeau.

Quant à la charte des droits, la clause "nonobstant" applicable aux droits fondamentaux équivaut, selon lui, à une formule d'"opting-out" qui permettra aux provinces de se soustraire à son application si elles le désirent, une disposition qu'avait déjà suggérée M. Ryan.

Au chapitre des droits linguistiques, le chef libéral note que le libellé de l'entente d'hier ne fait obligation de se soumettre à l'article 23 de la charte qu'aux provinces signataires, ce qui exclut le Québec.

Comme l'a fait M. Trudeau, hier, M. Ryan suggère cependant au gouvernement de modifier la loi 101 pour y inclure la "clause Canada", ce qui équivaudrait, selon lui, aux "accords de réciprocité" que M. Lévesque avait jadis proposés à Saint-André.

Sur la question de la mobilité professionnelle, M. Ryan remarque que la charte ne traite que de la mobilité des personnes physiques, et non pas des entreprises, comme l'a dit M. Lévesque.

Citant l'exemple de la communauté économique européenne, il estime que c'est là un objectif très raisonnable que devraient viser tous les amis du fédéralisme. "Et si M. Lévesque veut des garanties additionnelles, ajoute-t-il, qu'il les précise, mais il n'y a rien pour partir en croisade".

Référendum

M. Ryan n'a pas voulu dire si ses propos signifiaient que l'unanimité des partis représentés à l'Assemblée nationale sur la question constitutionnelle était maintenant chose du passé.

"Il faut d'abord examiner en profondeur toutes les implications de l'entente survenue hier, a-t-il expliqué, et connaître les intentions du gouvernement avant de déterminer notre attitude", ajoutant que la position des partis se clarifierait lors du débat sur le message inaugural du premier ministre, la semaine prochaine.

Quant à la possibilité de voir le gouvernement déclencher un référendum sur la question constitutionnelle, le chef libéral n'a voulu faire aucun commentaire, expliquant que cette décision appartenait au gouvernement.

Le député de Saint-Laurent, M. Claude Forget, considéré comme un membre de l'aile nationaliste du parti, estime pour sa part qu'il n'y a pas matière à référendum dans ce qui est survenu hier, ni même matière à une quelconque motion à l'Assemblée nationale.

Le 2 octobre dernier, neuf députés libéraux avaient refusé de voter avec le gouvernement une motion condamnant le rapatriement unilatéral de la constitution, malgré le mot d'ordre donné par M. Ryan, et de nombreux autres avaient été très tentés d'en faire autant.

Hier, M. Ryan a affirmé parler au nom de tous ses députés, dont plusieurs assistaient à sa conférence de presse. Et ils semblaient ravis de voir leur chef prendre enfin ses distances face au Parti québécois.

LE SOLEIL

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)

647-3333 Lundi au vendredi: 9h30 à 19h30
Samedi: 9h00 à 13h00

647-3233

RENSEIGNEMENTS

647-3394

REDACTION

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206".

a dit M. Lévesque. Ce sera au peuple québécois et à lui seul d'en tirer la conclusion.

M. Lévesque a rappelé que M. Trudeau lui a répondu en avant-midi par la négative lorsqu'il lui a demandé, à huis clos, de ne pas appliquer la charte des droits au Québec avant d'avoir consulté le peuple sur ce chapitre, et qu'il fait majoritairement accepté. "Bien sûr, on garde nous le droit de consulter le peuple."

Le premier ministre a refusé par la suite de fournir des indications plus précises sur ses intentions avant d'avoir consulté et fait rapport à l'Assemblée nationale. Le Conseil des ministres se réunit aujourd'hui.

M. Lévesque a indiqué par ailleurs que le chef de l'opposition, M. Claude Ryan, a été constamment tenu au fait des négociations qui se déroulaient à Ottawa, par l'intermédiaire d'un ministre et M. Lévesque s'est personnellement entretenu avec M. Ryan mercredi soir, selon les informations recueillies par LE SOLEIL.

Londres et la Cour suprême

Le gouvernement du Québec continuera seul l'opposition au projet entériné par les dix cosignataires hier. "Il n'est pas question pour un gouvernement québécois qui se respecte d'accepter une pareille évolution. Jamais le gouvernement du Québec, ni votre serviteur, a poursuivi M. Lévesque en conclusion, ne capituleront là-dessus. Jamais nous n'accepterons qu'on nous enlève des pouvoirs traditionnels sans notre consentement. Nous prendrons, je le répète, tous les moyens pour empêcher que cela se produise."

M. Lévesque n'a pas voulu annoncer hier s'il prendrait la route de Londres pour faire valoir les raisons fondamentales de l'abstention du Québec.

Le ministre des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, soutient pour sa part que la situation n'est pas désespérée de ce côté pour le gouvernement du Québec. M. Morin fait valoir que dix gouvernements anglophones présenteront une résolution à un autre parlement anglophone (Westminster) pour retirer des droits fondamentaux au gouvernement d'un peuple minoritaire francophone dans l'ensemble canadien. M. Morin explique que, sur la scène internationale, le geste serait chargé d'un tel odieux politique que Londres prendra beaucoup de précautions.

Parmi les autres moyens d'action envisagés dans l'immédiat, tout au moins pour retarder le rouleau compresseur que le gouvernement du Québec dit voir venir sur lui, M. Lévesque a lancé un appel aux Québécois présents dans les deux Chambres à Ottawa pour qu'ils entraînent M. Trudeau dans un débat aux Communes, au-delà des deux jours qu'il avait consentis au Parti conservateur avant l'ajournement des travaux, puisque

M. Trudeau doit amender son projet initial. Le premier ministre fédéral s'était engagé face à l'opposition à accorder deux jours de débat. M. Joe Clark a accepté à la condition qu'il s'agisse du même projet. Il est maintenant modifié.

Le ministre Claude Morin voit une autre avenue: un gouvernement provincial ne peut s'adresser directement à la Cour suprême mais une question pourrait fort bien lui être adressée, par personne interposée.

La formule d'amendement contenue dans le projet Trudeau fait fi du droit de veto régional traditionnel dont jouissait le Québec.

Le Québec en signant l'accord du 15 avril dernier liant le groupe des huit, renonçait à ce droit de veto au profit de la formule d'amendement dite de Vancouver qui permettait à une province de se dissocier sur un pouvoir précis, avec une compensation fiscale pour la province qui se retirerait d'un amendement constitutionnel (opting out).

La résolution des dix, signée hier, retient le choix de la formule de Vancouver, mais sans la compensation financière. Le Québec perdrait le droit de veto qu'il détient actuellement et devrait assumer les frais politiques et sonnants de son désengagement éventuel d'un programme national. Il perd donc sur tous les tableaux.

M. Morin croit qu'il serait possible de porter la cause devant la Cour suprême pour savoir si ce droit de veto traditionnel peut être retiré unilatéralement.

D'autres hypothèses de fond pourront enfin être échauffées au fil des prochains jours, à l'analyse de l'accord d'hier, auquel le Québec n'a pas voulu souscrire.

LA QUOTIDIENNE

8-3-6

Tirage de jeudi

Informations: 643-8990

le mot du jour

Huit et un

On voit et on entend fréquemment "à neuf" et "en neuf" pour dire d'une chose qu'elle a été rénovée ou refaite. Les deux expressions ne peuvent pas être employées. Il n'y a que l'expression "à neuf" qui est bonne.

Pierre BELLEAU

valeur exceptionnelle

les blousons matelassés et brodés 59.95

twik



contrastes de couleurs, les blousons de chintz, matelassés et brodés de scènes d'hiver, pile ou face, twik les porte selon la couleur de son humeur, puisqu'ils sont entièrement réversibles. blanc, beige, rouge, sapin, bourgogne, kaki. 5 à 11, rég. \$90. et \$95.

la maison
simons
place ste-foy... place de l'hôtel de ville
maintenant... aux galeries de la capitale



L'exploitation du potentiel forestier du moyen-nord québécois serait bientôt rentable.

Le Soleil, Jacques Deschênes

Les résineux, de plus en plus loin

par Jean Didier FESSOU
du bureau du Soleil

SEPT-ÎLES — La surexploitation des essences de résineux, les dégâts causés par les incendies forestiers et la tordeuse des bourgeons de l'épinette et l'insuffisance des politiques de reboisement font que l'industrie forestière canadienne se dirige vers une pénurie de résineux.

Et si l'industrie forestière canadienne veut continuer à exploiter les essences de résineux, source d'intéressants profits, elle devra le faire en deux endroits. Le premier se situe dans les territoires nordiques et éloignés du Canada. Il est à exclure pour le moment en raison des coûts trop élevés de son exploitation.

Le second se situe au Québec: "La coupe annuelle admissible de bois de résineux au Québec est d'environ 25 pour 100 supérieure à la coupe qui se pratique réellement; il existe donc, théoriquement, une réserve qui pourrait être utilisée pour accroître l'exploitation. Toutefois, les deux tiers de cette réserve hypothétique sont constitués de forêts situées sur un territoire en grande partie inhabitée au nord d'une ligne passant par Port-Cartier et La Sarre."

Ces informations sont contenues dans un document de travail, dont LE SOLEIL a obtenu copie, qui s'intitule "Stratégie forestière du Canada" et qui a été préparé, ces dernières semaines, par les services responsables

du ministère fédéral de l'Environnement.

Ces informations confirment aussi deux faits, le premier explique pourquoi Tembec est intéressé à relancer l'usine de Rayonier-Québec à Port-Cartier en exploitant la forêt de résineux de la Côte-Nord et profiter, d'ici 1985, de la pénurie en résineux dont souffrira l'industrie forestière.

Le second, la prise de position de M. Jean Perron, président de Normick-Perron, pour qui le sauvetage de l'industrie forestière québécoise passe, dans les années à venir, en l'exploitation systématique du potentiel forestier de l'immense territoire de la Baie-James. Potentiel forestier presque exclusivement composé de résineux.

Pour le moment, note le document de travail signé par le ministre John Roberts, les compagnies qui voudraient étendre leurs opérations (dans cette direction) considèrent généralement que l'exploitation de ce territoire éloigné n'est pas actuellement rentable.

Mais, autant pour les dirigeants de Tembec que pour ceux de Normick-Perron, la pénurie de résineux que connaîtra l'industrie forestière canadienne au cours des prochaines années influencera tellement sur les prix que l'exploitation du potentiel forestier du moyen-nord québécois deviendra alors rentable. M. Jean Perron avance même le chiffre de 20 à 30 pour 100 pour quantifier les gains de l'industrie.

Des contraintes

Même si l'industrie forestière canadienne a devant elle un potentiel de développement largement reconnu, le document ministériel note les nom-

breuses contraintes qui pourraient freiner son développement, peu importe qu'il se fasse en direction des résineux ou des feuillus. Ces contraintes touchent:

— l'insuffisance des formules de financement de l'aménagement forestier et du reboisement;

— l'absence de main-d'oeuvre spécialisée à tous les niveaux de l'exploitation forestière;

— l'incapacité des vergers de semences et des pépinières de répondre aux besoins;

— l'absence d'informations au sujet de l'accélération de la restauration forestière;

— la persistance de certaines difficultés institutionnelles dans certains domaines dont celui, notamment, de l'exploitation des terres publiques;

— l'insuffisance des connaissances fondamentales par rapport aux compétiteurs de l'industrie forestière canadienne sur le plan de la foresterie, de l'exploitation, du traitement et de la création de nouveaux produits;

— l'insuffisance des programmes de protection contre le feu, les insectes et les maladies;

— l'absence de stratégie industrielle et d'objectifs de production et d'expansion, ainsi que les responsabilités des principaux participants;

— l'étroitesse de la base de l'engagement forestier qui ne tient pas compte des générations futures;

— et, enfin, les problèmes reliés au transport, notamment le transport ferroviaire, qui freinent parfois l'industrie forestière au profit de l'agriculture et des mines.

Industrie forestière

Un partage avantageux pour Ottawa

SEPT-ÎLES — Embauchant quelque 310,000 personnes, l'industrie forestière canadienne a expédié en 1980 environ 14 pour 100 des produits manufacturiers canadiens générant une valeur totale de \$22,2 milliards. Quant aux gains nets par la balance des paiements du Canada, ils ont totalisé pour \$11,8 milliards d'effets étrangers.

L'industrie forestière et ses employés ont payé à eux seuls plus de \$3 milliards en impôts et en revenus provenant de ressources en 1979, dont 43 pour 100 sont allés au gouvernement fédéral et 57 pour 100 aux provinces. C'est-à-dire un partage nettement plus avantageux pour Ottawa que celui du pétrole ou du gaz naturel.

Et, à titre de comparaison, pour le Québec seulement, ce sont 88,000 personnes qui sont à l'emploi de l'industrie forestière et qui ont contribué à des expéditions totalisant \$5,8 milliards.

Laissée au contrôle des provinces, l'industrie forestière retire cependant maints avantages du gouvernement central notamment grâce aux accords auxiliaires signés entre les provinces et le ministère de l'Expansion économique régionale. Depuis 1974, Ottawa a injecté, par ce biais, quelque \$524 millions et prévoit dépenser, pour le seul exercice financier en cours, un montant d'environ \$70 millions.

Pour le dernier accord auxiliaire signé au début de 1979 et qui prendra fin en 1985, le fédéral s'est engagé à fournir \$279 millions, les provinces \$150 millions et l'industrie elle-même un montant de \$3 milliards.

Au cours des deux prochaines décennies l'industrie forestière canadienne soutiendra un rythme d'expansion soutenu mais inégalement réparti: la croissance du papier et du carton atteindra 75 pour 100, celle des panneaux dérivés du bois 55 pour 100,

tant que le bois de sciage lui-même verra sa croissance plafonner à 25 pour 100.

Les plus proches concurrents de l'industrie forestière canadienne demeurent la Suède (la moitié des exportations canadiennes) et la Russie (le quart des exportations canadiennes). Et pour les seules exportations de bois de résineux qui totalisaient \$3 milliards en 1980 dans un marché où les prix étaient à la baisse, la part de l'industrie canadienne sur le marché est de 40 pour 100.

Ce sont les barrières commerciales sur certains produits du bois qu'imposent, entre autres, le Japon et la Communauté économique européenne qui entravent le développement des exportations de l'industrie forestière canadienne.

Celle-ci, contrôlée à 70 pour 100 par des intérêts canadiens et qui to-

talise 145 usines de pâtes et papiers, 400 scieries de grande envergure et 80 usines de panneaux et contreplaqués, exporte 79 pour 100 de sa production vers seulement trois pays: les États-Unis (63 pour 100), le Royaume-Uni (7 pour 100) et le Japon (9 pour 100).

Il faudra également détruire certains mythes vivaces qui nuisent à l'industrie dont celui, le plus répandu, à l'effet que la réserve canadienne de bois est inépuisable.

Et si, en dépit de ses faiblesses structurelles, l'industrie forestière canadienne parvient à surmonter ses difficultés au cours des deux prochaines décennies, elle parviendra à créer d'ici la fin du siècle quelque 100,000 nouveaux emplois, un accroissement de son volume des ventes de \$22 milliards dont \$12 milliards au seul chapitre des exportations et une augmentation des revenus fiscaux de l'ordre de \$1 milliard.

Nouveaux emplois à Sept-Îles

Une entreprise de Sept-Îles, les Industries Raymond Inc., créera 80 nouveaux emplois grâce à l'octroi d'une subvention de \$303,250 et annoncée hier par le ministre fédéral de l'Industrie et du Commerce, M. Herb Gray. Cette subvention s'inscrit dans le cadre du programme d'adaptation industrielle axée sur les collectivités.

Industries Raymond Inc. agrandira ses facilités de façon à pouvoir fabriquer de nouveaux produits: bateaux de pêche en acier, des cuves pour le raffinage de l'aluminium ainsi que des pièces d'équipement minier. Des ventes annuelles de \$7 millions résulteront de cet agrandissement.

Par ailleurs, M. Gray a confirmé des informations du SOLEIL en annonçant que Papier Cascades Inc. touchera \$146,250 pour lui permettre d'entreprendre une étude technique quant aux

possibilités de réouverture de l'usine de Rayonier, à Port-Cartier.

Tembec Inc. a pour sa part été assurée d'une subvention de \$108,450 pour l'aider à financer une étude de faisabilité quant à la réouverture possible de cette usine de Rayonier. L'étude de Tembec analysera en priorité les aspects financiers et commerciaux d'un tel projet, alors que l'étude de Papier Cascades fournira diverses informations sur les nouveaux produits qu'on pourrait y fabriquer afin de rencontrer les demandes du marché.

CONSULAT GENERAL DE FRANCE A QUEBEC

AVIS AUX RESORTISSANTS FRANÇAIS
Le Consulat général de France à Québec invite ceux de ses ressortissants qui auraient omis de faire renouveler leur carte d'immatriculation consulaire, dont la validité est limitée à 3 ans, à se mettre en règle dès que possible auprès de la Chancellerie, 1110 avenue des Laurentides à Québec (Tél.: 688-0430).

Par ailleurs, il est vivement recommandé aux personnes de nationalité française qui n'ont jamais été immatriculées à ce Consulat général, d'accomplir cette formalité - l'immatriculation consulaire permet en effet aux Français de l'Étranger de bénéficier des avantages prévus à leur intention - Elle est exigée notamment pour participer, par le suffrage direct, à certains scrutins, telle l'élection des membres du Conseil supérieur des Français et l'Étranger qui doit intervenir prochainement.

Pour Noël, Seiko Quartz
un cadeau de choix.



25%
de rabais sur les montres Seiko, jusqu'au 8 décembre inclusivement.

Bijouterie **Maurice Lemieux** M.H.B.
Diamantaire diplômé de G.I.A.
Or 10, 14, 18 carats. Bijoux exclusifs.

7, rue St-Louis, Lévis — Tél.: 837-3601

Player's, un goût à ta mesure

Avis: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage — éviter d'inhaler.
Moyenne par cigarette — Player's Légère, format régulier: "goudron" 14 mg, nicotine 1.0 mg. Player's Filtre, format régulier: "goudron" 17 mg, nicotine 1.2 mg.

JOURNÉE "PORTES OUVERTES"

CAMPUS NOTRE-DAME-DE-FOY
5000, rue St-Félix
CAP-ROUGE
Renseignements: (418) 872-8041

Le dimanche 15 novembre
De 10h00 à 17h00
Brunch à 11h30
Service de Halte-Garderie

OUVERT AU GRAND PUBLIC — TOUTE LA FAMILLE EST INVITÉE

Le personnel et les étudiants vous accueilleront. Les départements et services, les ateliers spécialisés, le centre sportif, les résidences seront ouverts et vous présenteront des activités, des expositions, des démonstrations, etc.

UNE BONNE OCCASION POUR CONNAÎTRE CE MILIEU ET S'INFORMER SUR LES PROGRAMMES OFFERTS

A Montmagny Fermeture de Bélanger-Admiral et licenciement de 465 employés

par Réal LABERGE Fermeture

MONTMAGNY — Les opérations d'Admiral à l'usine Bélanger de Montmagny se termineront aujourd'hui, avec le licenciement collectif de ses 465 employés d'usine et de bureau.

Hier, les banques Nationale et Mercantile, via la firme comptable Cooper and Lybrand Ltd, ont pris possession des inventaires et des bâtiments de l'usine plus que centenaire située au centre-ville de Montmagny, en y apposant de nouvelles serrures et des gardiens à toutes les portes.

Par contre, on faisait état de pourparlers avec des acheteurs éventuels, la compagnie Inglis, un fabricant ontarien d'appareils électroménagers.

Ce sont les principaux développements qui ont suivi la confirmation apportée mercredi par York Lambton, à l'effet que les deux institutions bancaires concernées avaient procédé à des procédures de saisie contre sa filiale, la Corporation Admiral du Canada Ltée, qui comptait pour 70 pour 100 des revenus de \$243 millions de 1980, une année terminée par une perte de \$10,4 millions. Pour la première moitié de 1981, la compagnie a perdu \$2,3 millions, sur des ventes de \$132 millions.

Chez Bélanger de Montmagny, l'annonce de fermeture a été faite à l'exécutif syndical en l'absence du directeur général, M. Roger Fortin, par le gérant de l'usine, M. Serge Blanchet, et le directeur du personnel, M. Sarto Paradis.

On a précisé aux représentants syndicaux qu'à partir de lundi prochain, il n'y aurait plus dans l'usine que son directeur général et sept employés cadres. C'était le licenciement collectif des 465 employés, y compris les 45 employés de bureau et les quelque 300 employés manuels mis temporairement à pied, au cours de la semaine précédente.

Selon un informateur syndical, "l'un des boss" aurait commenté que l'arrivée des comptables bancaires signifiait qu'Admiral était en train de rendre l'âme! Il rappelait que cette compagnie était le deuxième plus important fabricant canadien d'appareils électroménagers, après Général Electric.

Formulaires

Hier et aujourd'hui, l'exécutif du syndicat affilié à la Centrale des syndicats démocratiques (CSD) s'est réuni à quelques reprises.



L'usine et les locaux des bureaux de Bélanger-Admiral, à Montmagny.

L'une des préoccupations principales, dans l'immédiat, concernait une réunion d'information sur les démarches relatives aux prestations de chômage, avec des officiers de la Commission d'assurance-chômage, et surtout au paiement de la dernière semaine de travail des employés de Bélanger.

Il était question d'un formulaire de licenciement qui suscitait de l'inquiétude, à cause

des implications pouvant en résulter au domaine des compensations monétaires de séparation d'emploi.

De fait, dans une lettre circulaire remise aux employés d'Admiral à Mississauga, Ontario, les mandataires comptables Cooper and Lybrand ont mentionné qu'au meilleur de leur connaissance, la compagnie Admiral n'était pas en position de subvenir aux listes de paie en cours. C'était là une éven-

tualité d'incapacité financière menaçant tout aussi bien les employés de Bélanger-Admiral que les 1.200 autres employés d'Admiral à Mississauga et Cambridge, Ontario, alors que la saisie bancaire, a-t-on par ailleurs confirmé, s'élevait à quelque \$40 millions.

Inglis intéressé

Par ailleurs, à l'égard des perspectives que la compagnie Inglis "serait dans le décor pour se

porter acquéreur de Bélanger", certains dirigeants du Syndicat des travailleurs de A. Bélanger Ltée de Montmagny ont manifesté autant d'appréhension que de soulagement.

Ça s'en venait

D'autre part, les employés de Bélanger sentaient que "ça s'en venait" les problèmes pour Admiral, en voyant s'accumuler quelque 6.000 cuisinières dans les entrepôts de Montmagny, et face aux informations précises que des milliers de laveuses, sècheuses, réfrigérateurs et cuisinières remplissaient à pleine capacité l'ancienne usine Soma, à Saint-Bruno.

Mais on gardait toujours des espoirs, se rappelant notamment un précédent créé par Admiral, aussi récemment qu'en juin dernier, avec l'envoi à ses employés de Montmagny d'une lettre de félicitations, qui signalait une collaboration et une performance "ayant permis des ventes records".

On se reposait encore sur les programmes d'agrandissement et de modernisation à peine terminés à l'usine Bélanger, grâce à l'aide du ministère de l'Expansion économique régionale (MEER), ainsi que de la Société de développement industriel

du Québec (SDI), et d'autres institutions financières de l'Etat québécois telles que la Caisse de dépôt, qui sont des détenteurs indirectement majoritaires du capital-actions d'Admiral et de York Lambton.

à long terme la survie de l'usine magnymontoise.

Par contre, le président, M. Léo Fournier, se dit plutôt rassuré par le fait qu'English ne produit pas de cuisinières.

Au moment où survient la fermeture de l'usine Bélanger-Admiral, on rappelait encore hier à Montmagny que la population attendait de tout derniers développements, au sujet du projet fort contesté d'aménagement d'une voie ferrée au centre de l'avenue Sainte-Brigitte, dans le cadre d'un dernier programme visant à rentabiliser davantage les opérations de Bélanger-Admiral.

Hier, après avoir rejoint le président de la CSD, M. Jean-Paul Héту, et cherché à entrer en communication avec le ministre du Travail, de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, M. Pierre Marois, les dirigeants syndicaux de Montmagny s'apprêtaient à convoquer en assemblée générale d'urgence les quelque 389 travailleurs inscrits sur les listes de juillet dernier, avant que ne surviennent les vacances d'été et les mises à pied intervenues entre-temps. Cette assemblée sera convoquée pour mercredi après-mi-

di, au sous-sol de l'église Saint-Thomas.



Roger A. Ashby

NOMINATION DOMTAR
La société Domtar Inc. annonce la nomination de M. Roger A. Ashby au poste de président du groupe des produits des pâtes et papiers, groupe d'exploitation de Domtar Inc., dont il était tout dernièrement vice-président directeur. Avant de se joindre à la société Domtar, M. Ashby a occupé plusieurs postes de haute direction auprès d'importantes entreprises oeuvrant dans le secteur des pâtes et papiers en Ontario et au Québec. De plus, il a occupé, pendant sept ans, divers postes cadres en finances et en planification, ainsi qu'au niveau de la haute direction auprès d'une filiale française de l'une de ces entreprises. (MAG)

Gilles Constantineau: Tendance à la baisse notée dans le "fast food"

par Florent PLANTE

La génération actuelle se demande s'il n'y a pas autre chose à manger qu'un Big-Mac.

Selon M. Gilles Constantineau, vice-président des opérations de détail, chez Provigo, les données statistiques et économiques ne le prouvent pas encore, mais on note une tendance à la baisse dans le secteur du "fast food".

C'est le sentiment qu'il a livré hier midi, à l'heure du lunch, devant un auditorium plein de professeurs et d'étudiants en administration de l'université Laval qui se sont contentés d'un pain fourré, de deux ou trois sandwiches et d'un café, pour venir l'entendre parler de la mise en marché dans l'alimentation au cours de la présente décennie.

M. Constantineau a dit que ce phénomène de réflexion sur ce que l'on mange, allié à d'autres constatations, comme par exemple l'augmentation perceptible du pourcentage des budgets consacrés à l'alimentation, font que le secteur de l'alimentation entame la présente décennie avec optimisme. Les perspectives sont encourageantes.

La conjoncture actuelle gruge le pouvoir d'achat des citoyens. Ils cherchent à couper l'achat de biens de luxe. Par contre, les gens dépensent davantage pour leur alimentation, poursuit M. Constantineau.

On ne mange pas des hamburgers pendant toute une vie. Le bon repas au restaurant devient dispendieux.

"Alors la jeune génération active s'apprête à cuisiner. On n'a qu'à constater la prolifération des livres de recettes qui sont tous des "best-sellers", constate M. Constantineau.

Un bon repas complet arrosé de vin et précédé d'un apéritif coûte facilement plus de \$100, au restaurant, pour une petite famille de trois ou quatre.

Si quelqu'un sort les chaudrons et prépare un goutelet semblable à la maison, il s'en tirera pour \$40 ou \$50 tout au plus.

Selon le conférencier, cette tendance est maintenant perceptible. Aussi, le sentiment d'optimisme, de mitigé qu'il

était jusqu'à maintenant, se généralise de plus en plus dans le secteur de l'alimentation au détail. Et ce, malgré l'évidence qu'aucun "baby boom" n'est en vue et que la population québécoise reste stable.

Approche simple

Dans ce contexte, M. Constantineau dit que chez Provigo, devenu le plus important détaillant en alimentation au Québec, l'approche de mise en marché est simple.

Le supermarché offre l'éventail complet de tout ce qu'il faut pour cuisiner. La relation avec le client est établie à partir de quatre éléments fondamentaux qui ne sont pas étrangers au concept de l'environnement global. Ce sont: a) le site; b) la propreté; c) le service et d) la qualité des produits.

Questionné à savoir si Provigo craignait la popularité grandissante des petites boutiques alimentaires spécialisées, M. Constantineau a dit que pas du tout.

Si l'engouement persiste, la chaîne Provigo peut très bien, elle aussi, ouvrir des petites boutiques spécialisées, "bien que la plupart du temps, c'est la même pièce de steak qui est disponible dans un supermarché, sauf que la coupe et la présentation sont différentes, à l'occasion... mais le prix aussi".

Concernant le phénomène contagieux des guerres de prix que se livrent périodiquement les chaînes d'alimentation, M. Cons-

Baisse des obligations

TORONTO (PC) — Baisse des cours dans le marché des obligations, hier.

Le court terme était inchangé. Le moyen terme a perdu un huitième de point. Le long terme, les obligations des provinces et des sociétés, ont abandonné trois huitièmes.

L'argent au jour le jour commandait un intérêt de 21 pc. Les bons du trésor à trois mois rapportaient en moyenne 17,37 pc au lieu de 17,96 la semaine dernière, et ceux à six mois 17,18 pc au lieu de 18,19.

ENTREPOT à louer

9,180 pi. car. incluant 1,200 pi. car. en espace à bureaux

635 boul. Pierre-Bertrand Vanier 681-7211



DONOHUE INC.

AVIS DE DIVIDENDES
Avis est par la présente donné que les dividendes suivants ont été déclarés:

ACTIONS ORDINAIRES
Un dividende trimestriel de trente cents (30¢) et un dividende spécial de vingt cents (20¢) ont été déclarés sur les actions ordinaires de la compagnie, lesquels dividendes seront payables le 1er décembre 1981 aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 13 novembre 1981.

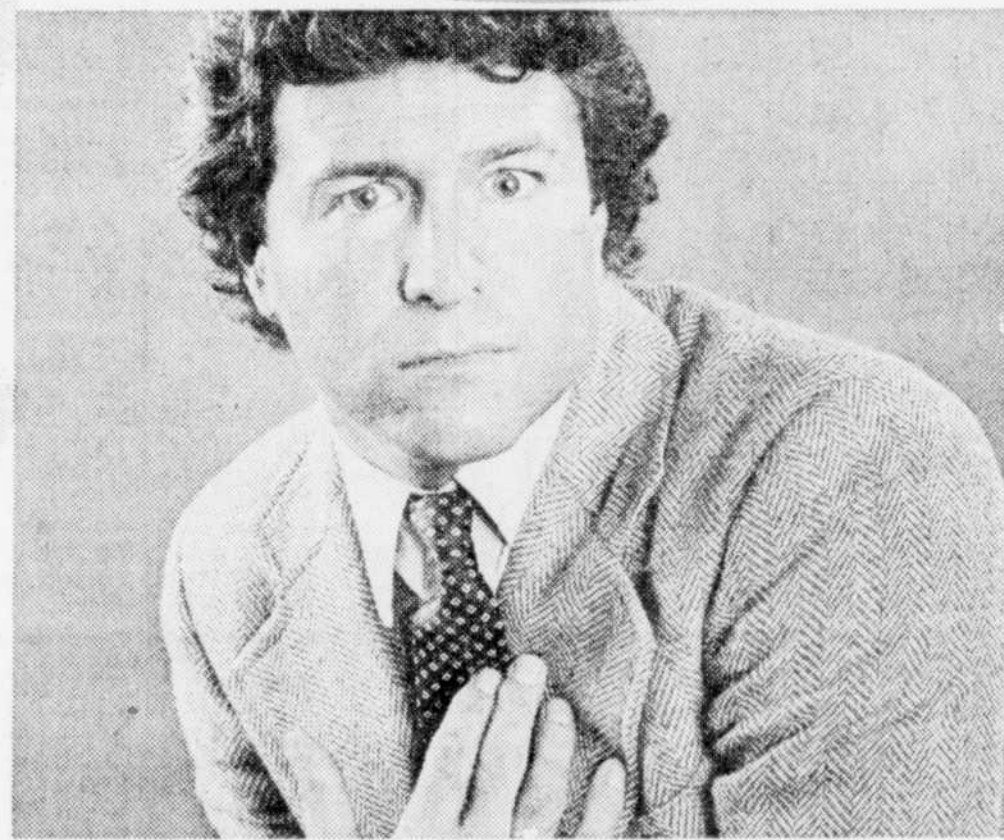
ACTIONS PRIVILÉGIÉES 6-1/2% CUMULATIF, RACHETABLES, SÉRIE 1967

Un dividende de trente-neuf point zéro six deux cinq cents (39.0625¢) a été déclaré sur les actions privilégiées 6-1/2% cumulatif, rachetables, série 1967 (de la valeur au pair de \$25.00 chacune) de la compagnie, lequel dividende sera payable le 1er février 1982 aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 15 janvier 1982.

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jacques Massicotte, avocat Vice-président et secrétaire Québec (Québec) le 2 novembre 1981

Un homme d'affaires de Ste-Foy quitte sa femme! et revient le soir même.



Ce matin-là comme tous les matins, l'homme d'affaires Jean DeSève a déposé sa femme Ginette à son travail. Puis, au lieu de se rendre à son propre

bureau, il a pris la direction de l'aéroport.

Dans la poche gauche de son veston, il avait un Prêt-à-partir d'Air Canada pour Toronto.

Un habitué du Prêt-à-partir d'Air Canada, il était assuré d'arriver à l'heure dite. Pour une affaire importante à régler avec un client de l'endroit.

En moins d'une journée

Et ce soir-là comme tous les soirs, Jean DeSève est passé prendre sa femme à son travail avant de rentrer à la maison. Il était souriant. Détendu.

Le voisin qui l'a salué était loin d'imaginer qu'il avait fait un voyage d'affaires de près de 900 milles en moins d'une journée.

Le Prêt-à-partir

Et pourtant, Jean DeSève effectue régulièrement des voyages-éclair à New York, Toronto, Val d'Or, Windsor, Chicago, Montréal et Ottawa.

Parce qu'il peut compter sur le Prêt-à-partir d'Air Canada, il sait qu'il lui est facile d'aller sur place, régler une affaire et en revenir rapidement.

Et il en profite.

Il exige Le Prêt-à-partir d'Air Canada.



Les voyages-éclair d'Air Canada

3 vols directs tous les jours de la semaine vers Toronto

	Départ	Arrivée
AC 505	06 H 20	07 H 50
AC 535	16 H 45	18 H 15
AC 523*	20 H 10	22 H 26

*excepté samedi

Via Montréal vers Toronto, 3 vols par jour en semaine

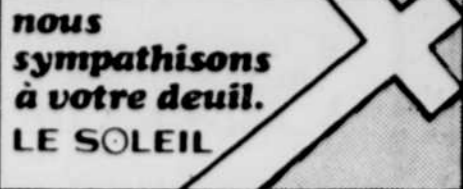
2 vols directs pour le retour vers Québec

	Départ	Arrivée
AC 522	16 H 45	18 H 48
AC 534	18 H 45	20 H 05

Via Montréal vers Québec, 5 vols tous les jours

Prêt-à-partir est une marque de commerce d'Air Canada

DÉCÈS ET AVIS DIVERS



705 AVIS DE DÉCÈS

BOUCHARD, Claire CARON, Gaudias CARRIGAN, Aurore DROLET, Edmond DROLET, Gérard FERLAND, Gédéon GAGNON, Joseph-Adrien JEAN, Raymond LAGACE, Démérisse LAVOIE, Wilhelmine LEFEBVRE, Marie-Eve LETOURNEAU, Dr Joseph Louis LIAO, Laou San My LORD, Lumina MATHIEU, Maurice MONTREUIL, Madeleine NADÉAU, Richard OLIVIER, René PAQUET, Georgette REHAUME, Germaine RICHARD, Réjean TALON, Fernande WAGNER, Claude

BOUCHARD (Claire Dubé)



A Québec, le 4 novembre 1981, après une longue maladie, à l'âge de 58 ans et 1 mois, est décédée dame Claire Dubé, épouse de feu M. Jacques Bouchard. Elle demeurait sur la rue Normand, Québec. Selon ses volontés elle ne sera pas exposée. Parents et amis(es) sont priés de se présenter une heure avant le service religieux pour rencontrer la famille. Son service sera chanté en l'église Ste-Claire d'Assise, vendredi le 6 novembre à 14h. Elle sera inhumée au cimetière St-Charles, boulevard Hamel. Elle laisse dans le deuil ses 2 filles, Sylvie et Claudine, ainsi que ses sœurs, frères, beaux-frères, belles-sœurs, plusieurs neveux et nièces, cousins et cousines et amies(es). S.V.P. compensez l'envoi de fleur par un don à la Société Canadienne du Cancer, au 575 ouest bou. St-Cyrille, Québec G1S 1S6. La direction des funérailles a été confiée à la maison J. Bouchard & Fils Ltée 320, 5ème Rue, Québec 862390

CARON (Gaudias) — A Québec, le 5 novembre 1981, à l'âge de 76 ans, est décédé Monsieur Gaudias Caron, vétérinaire, fils de feu M. et Mme Louis Caron. Il demeurait au 1 Parc Samuel-Hollande. Les funérailles auront lieu samedi, le 7 novembre à 10h. Départ du funérarium

Lépine-Cloutier Ltée 975 Marguerite-Bourgeois à 9h45 pour l'église du St-Sacrement et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil, ses frères, sœurs et belles-sœurs: M. Louis Caron, Mlle Léonie et Blanche Caron, M. et Mme Léon Caron (Berthe Blainey), Mme David Caron, ainsi que ses neveux et nièces. Pour renseignements: 529-3371. 865144

CARRIGAN (Aurore Mailhot) — A Québec, le 4 novembre 1981, à l'âge de 89 ans, est décédée dame Thomas Carrigan, née Aurore Mailhot. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Conrad (Isabelle Lacroix), Jeannette, Flo, Sr. Marguerite O.S.U., Monique (Fernand Laquerre), Guy, Lucette, Agathe, ses petits-enfants, arrière-petits-enfants, et de nombreux parents et amis. La dépouille mortelle sera exposée au salon funéraire

Péresse & Croteau Inc. St-Pierre Les Bequets à partir de jeudi, à 14h. Les funérailles auront lieu à Ste-Cécile de Lévrard, samedi, le 7 novembre, à 15h. 86607

DROLET (Edmond) — A Québec, le 5 novembre 1981, à l'âge de 73 ans, est décédé M. Edmond Drolet, époux de dame Annette Bégin. Il demeurait au 380 rue Rousseau, Ville de Vanier. Les funérailles auront lieu lundi, le 9 novembre 1981, à 11h. Départ du funérarium Lépine-Cloutier Ltée 260 Beauceville Ville de Vanier à 10h45 pour l'église Notre-Dame-de-Recoeurance et de là au Jardin du Repos. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Alexandre Drolet (Genevieve Legendre), M. et Mme Arthur Drolet (Rita Lebel), M. et Mme Paul-Henri Drolet (Thérèse Hudon), Mlle Alice et Bernadette Drolet, belles-sœurs:

Miles Adrienne et Aline Bégin ainsi que ses neveux et nièces. Pour renseignements: 529-3371. 865140

DROLET (Gérard) — A Québec, le 4 novembre 1981, à l'âge de 66 ans, est décédé M. Gérard Drolet, époux de dame Patricia Coss. Il demeurait au 88 Crémazie ouest. Les funérailles auront lieu samedi, le 7 novembre, à 10h. Départ du funérarium Lépine-Cloutier Ltée 300 chemin Ste-Foy à 9h45 pour l'église St-Patrick et de là au cimetière David (Lévis). Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants et son grand-père: M. et Mme André Labadie (Marlene), M. Pierre Drolet, M. Richard Drolet, ainsi que plusieurs frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs. Pour renseignements: 529-3371. 865129

FERLAND (Gédéon) — A Québec, le 3 novembre 1981, à l'âge de 81 ans et 6 mois, est décédé M. Gédéon Ferland, époux en premières noces de feu dame Antoinette Roy et en secondes noces de dame Jacqueline Ouellet. Il demeurait au 183 7ème Rue. Les funérailles auront lieu vendredi, le 6 novembre, à 14h. Départ du Funérarium de l'Anse 280 8ème Rue à 13h55 pour l'église St-Esprit et de là au cimetière St-Charles, rue St-Vallier. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, M. et Mme Gérard Morasse, (Gisèle), Hélène et Lydia, sa belle-sœur: Mme Rose-Marie Ouellet Massicotte, ainsi que plusieurs autres beaux-frères et belles-sœurs, neveux et nièces, cousins et cousines. Le salon sera fermé entre 17 et 19 heures. 864920

GAGNON (Joseph-Adrien) — A Port-Neuf, le 4 novembre 1981, subitement, à l'âge de 62 ans et 11 mois, est décédé M. Joseph-Adrien Gagnon, époux de dame Madeleine Garant, demeurant autrefois à Chicoutimi. La dépouille est exposée au Salon funéraire Aubin avenue du Séminaire. Les funérailles auront lieu samedi, le 7 novembre 1981, à 14h, à la cathédrale et de là au cimetière de Chicoutimi. Outre son épouse il laisse dans le deuil ses enfants: Garant (Francine Bélanger), Mauril (Thérèse Fortin), Luc (Nicole Martel), Rémi (Francine Caron), François (Suzanne Leclerc), Marie (Alain Rancourt), Fabiola, Anna, Paul, Guy et Gaston. 86542

JEAN (Raymond) — A Ste-Anne de Beauré, le 4 novembre 1981, à l'âge de 35 ans, est décédé M. Raymond Jean, époux de dame Ginette Bouchard. Son corps ne sera pas exposé. Il a été confié à l'Association Coopérative 10195 avenue Royale pour incinération. Un service sera chanté en la basilique Ste-Anne de Beauré samedi, 7 novembre, à 10h. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants Stéphane, Claudine, Daniel, et Mathieu, ses parents, M. et Mme Henri Jean, sa belle-mère Mme Antoinette Bouchard, ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, Marthe, Michel (Rita Boily), Gaston (Micheline Bolduc), Hélène (Gilles Tremblay), André (Paulette Thomassin), Robert (Liliane Lachance), Benoit (Claire Duchesneau), Denis (Noëlle Lymbach), Alain et Mlle Sylvia Bouchard, plusieurs oncles, tantes, neveux, nièces, cousins, cousines. Les membres de la famille recevront les condoléances des parents et amis une heure avant le service religieux. 86728

LAVOIE (Wilhelmine Bernier) — A l'hôpital St-Augustin, le 4 novembre 1981, à l'âge de 82 ans, est décédée dame Wilhelmine Bernier, épouse de M. Robert Lavoie. Elle demeurait au 1277 Av Royale, Villeneuve. Selon ses volontés, elle a été confiée au crématorium Lépine-Cloutier Ltée 715 rue St-Vallier est, Québec 865140

LIAO (Laou San My) — A Québec, le 4 novembre 1981, à l'âge de 42 ans, est décédée dame Laou San My, épouse de M. Liao Lin Sion Lin. Elle demeurait au 305 rue Dupont, Québec. Les funérailles auront lieu samedi, le 7 novembre 1981, à 10h. Départ du Funérarium St-Roch 440 St-François est à 9h55 pour l'église St-Roch et de là au cimetière St-Charles. Elle laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants: Nathalie et Stéphane, sa mère, son frère et sa sœur ses beaux-parents, ses beaux-frères et belles-sœurs,

ses neveux et nièces, cousins et cousines, ainsi que plusieurs amis. La direction des funérailles a été confiée à la Coopérative du pied de la falaise. 864902

LORD (Lumina Giasson) — A l'Hôtel-Dieu de Montmagny, le 4 novembre 1981, à l'âge de 84 ans, est décédée accidentellement dame Lumina Giasson, épouse de feu M. Prosper Lord. Elle demeurait au 234 avenue St-Anne, Montmagny. Les funérailles auront lieu samedi, 7 novembre, à 14h30, Départ de la résidence funéraire Laurent Normand Inc. 180 rue St-Ignace Montmagny à 14h15, pour l'église St-Mathieu de Montmagny, et de là au cimetière l'Islet-sur-Mer. Elle laisse dans le deuil ses enfants, Majella (Rébecca Poitras), M. l'abbé Alban Lord, curé à Berthier-sur-Mer, Martin (Jacqueline Chaperon), Suzanne et Jean-Claude (Françoise Giroux), ses petits-enfants et arrière-petits-enfants, ses frères et sœurs Annette-Marie, Yvonne, Soeur Berthe, Roland et Conrad, ses beaux-frères et belles-sœurs, ainsi que plusieurs neveux et nièces. 86689

MATHIEU (Maurice) — A Québec, le 4 novembre 1981, à l'âge de 77 ans et 2 mois, est décédé M. Maurice Mathieu, époux de dame Estelle Thivierge. Les funérailles auront lieu samedi, le 7 novembre, à 10h. Départ du Funérarium de l'Anse 280 8ème Rue à 9h45 pour l'église Notre-Dame-de-Jacques-Cartier et de là au cimetière Jardin du Repos. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants: M. et Mme Paul-Henri Bureau (Françoise), M. et Mme Marcel Gauvin (Raymond), M. et Mme Gérard Gagnon (Pierrette), M. et Mme André Mathieu (Marie-Luce Leblanc), M. et Mme Michel Thivierge (Micheline), M. et Mme Jacques Drouin (Laurent), M. Jean-Guy Mathieu, M. et Mme Denis Laliberté (Hélène), son frère, ses sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Lionel Perry (Madeleine), Mlle Etienne Mathieu, M. et Mme Georges-Henri Mathieu (Léonie Laperrière), M. et Mme Charles Frenette (Paula), Mme Emile Mathieu (Mathilda Gaboury), Mme Wilfrid Dupont (Bernadette Beaulieu), frère Léopold Thivierge, C.S.V., M. et Mme Ovide Thivierge (Annette Blondin), M. Fernando Levesque, Dr. et Mme Marcel Thivierge (Ange-Marie LePage), M. et Mme Jean-Marie Lamy (Gisèle Thivierge), ainsi que plusieurs petits-enfants, neveux et nièces, cousins et cousines. Le salon sera fermé entre 17 et 19 heures. 864953

MONTREUIL (Madeleine Marier) — A Québec, le 4 novembre 1981, est décédée dame Madeleine Marier, épouse de Gaston Montreuil. Elle demeurait au 1126 Ave Murray. Selon ses volontés, elle ne sera pas exposée. Ses funérailles auront lieu samedi, le 7 novembre, à 11h, en l'église des Sts-Martyrs Canadiens et de là au crématorium Lépine-Cloutier Ltée. La famille recevra les condoléances une demi-heure avant la cérémonie. Elle laisse dans le deuil outre son époux, ses sœurs, beaux-frères, belle-sœur: M. Albert Montreuil, Mme Charles-Auguste Savard (Rose), Mme Achille Létourneau (Gabrielle), M. et Mme Georges Gagnon (Laurette), M. et Mme Louis-A. Lippé, Mme Jean-Thomas Marier (Henriette Brisson), de nombreux neveux et nièces dont MM. Marcel, Jacques et Claude Dufour ainsi que le Père Claude Lippé eudiste. Compenser l'envoi de fleurs par un don à la Société Canadienne du Cancer, 575 boul. St-Cyrille Ouest, Québec, G1S 1S6. Tél.: 683-8666. Pour renseignements: 529-3371. 865064

NADEAU (Richard) — A Port-Lauderdale, le 3 novembre 1981, à l'âge de 35 ans, est décédé M. Richard Nadeau, courtier

en immeubles, époux de dame Hélène Olivier. Il demeurait à Dosquet, comté de Lotbinière. Un service sera chanté samedi, le 7 novembre, à 15h, à l'église de Dosquet. La famille recevra les condoléances à partir de 14h, au Centre social de Dosquet. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, son fils: Steve; son père et sa mère: M. Albert Nadeau et dame Marie-Rose Trépanier; son beau-père et sa belle-mère: M. Edgar Olivier et dame Edwilda Bergeron; ses frères et sœurs: Jacques (Louise Faucher), Jean-Pierre (Aline Desroschers), Louise (Conrad Delisle), Lyse (Roger Bernatchez), Michel (Francine Gingras), et Christiane; ses beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Fernand Olivier (Jeannine Paquet), M. et Mme Leo Moreau (Marcelle Olivier), Mme Madeleine Olivier-Téti, M. et Mme Maurice Marcotte (Noëlle Olivier), M. et Mme Aurèle Olivier (Denise Lemieux), M. et Mme Jean-Louis Moreau (Angèle Olivier), M. et Mme Donald Gilbert (Suzanne Olivier), M. et Mme Jacques Faucher (Nicole Olivier), ainsi que plusieurs neveux et nièces, oncles et tantes, cousins et cousines. Prière de ne pas envoyer de fleurs. Votre présence et vos prières seront appréciées. Pour nous, ses proches, l'assurance que Richard vit dans la paix et commence une vie nouvelle est le plus grand réconfort. 865120

OLIVIER (René) — A Québec, le 31 octobre 1981, à l'âge de 63 ans, est décédé M. René Olivier, fils de feu M. Alphonse Olivier et de feu dame Eugénie Demers. Il demeurait au 520, rue de l'Arène, Bernières. Selon ses volontés, il a été confié au crématorium Lépine-Cloutier Ltée, 715 rue St-Vallier est, Québec. Un service sera chanté samedi, le 7 novembre, à 14h, en l'église St-Nicolas où la famille recevra les condoléances avant la cérémonie. Il laisse dans le deuil ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: Mme Léopold Olivier, Mlle Marie-Louise Olivier, M. et Mme Lucien Olivier, M. et Mme Thomas Olivier, M. Gérard Olivier, Mme Patrice Demers, M. Wellie Olivier, M. et Mme Sylvain Demers, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Pour renseignements: 529-3371. 865127

PAQUET (Georgette) — A Québec, le 4 novembre 1981, est décédée Mlle Georgette Paquet, fille de feu J.-Henri Paquet et de feu dame Renée Comtant. Selon ses volontés, elle a été confiée au crématorium Lépine-Cloutier Ltée 715 rue St-Vallier est Québec. Un service sera chanté, samedi, le 7 novembre 1981, à 14h, en l'église Notre-Dame-du-Chemin ou la famille recevra les condoléances une demi-heure avant la cérémonie. Elle laisse dans le deuil, sa sœur et sa belle-sœur: Mlle Jeanne Paquet, Mme Lucien Paquet, son neveu: Me René Paquet, plusieurs cousins et cousines. Pour renseignements: 529-3371. 86538

REHAUME (Germaine Réhaume) — Au Lac St-Charles, le 5 novembre, à l'âge de 71 ans et 5 mois, est décédée Mme Germaine Réhaume, épouse de feu Georges Réhaume. Elle demeurait à 1326, 1ère Avenue, Lac St-Charles. Les funérailles auront lieu samedi à 10 heures. Départ du salon funéraire Falardeau Inc. 30, St-Joseph Loretteville à 9h30 pour l'église de Ste-Françoise de Cabrini et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles, M. et Mme Gaston Beaulieu (Aline Réhaume), Mme Simon Réhaume (Françoise Bédard), M. et Mme Laurier Réhaume (Hugnette Gallant), son frère, sa belle-sœur, M. et Mme Arthur Gabriel Réhaume, ainsi que plusieurs autres beaux-frères, belles sœurs et petits-enfants. 865782

TRUDEL (Charles-Henri) — Samedi, le 7 novembre 1981, à 11h, sera célébré en l'église Ste-Odile, le service anniversaire de M. Maurice Fiset, époux de dame Denise Sanficon, décédé le 8 novembre 1980. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation. 861802

GAGNON (Marguerite Guay) — Samedi, le 7 novembre 1981, à 13h, en l'église de Château Richer, sera chanté le service anniversaire de dame Marguerite Guay épouse de M. J. Alphonse Gagnon. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation. 86612

GILBERT (Josephine Gagné) — Samedi le 7 novembre 1981, à 8 heures, en l'église Notre-Dame de la Recouvrance à Vanier, sera célébrée une messe anniversaire pour dame Josephine Gagné, épouse de feu P.A. Gilbert. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation. 86531

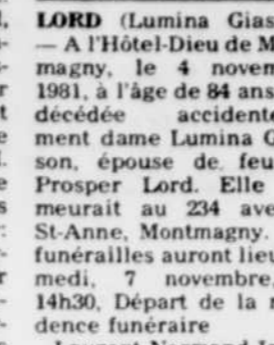
HUARD (Elise Berger) — Samedi le 7 novembre 1981, à 19h, en l'église de l'Anse-aux-Gascons, comté Bonaventure, sera chanté le service anniversaire de dame Elise Berger, épouse de M. Camille Huard. Parents et amis sont invités à y assister sans autre invitation. 878213

LAVIGUEUR (Mary-Jane) — Samedi, le 7 novembre 1981, à 14 heures, en l'église St-Pierre aux Liens, Orsainville, sera célébré le service anniversaire de Mme Charles Lavigueur. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation. 86675

LABONTE BRUNEAU (Imelda Martineau) — La famille Labonté remercie bien sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de M. Rosaire Grand'Maison, soit par offrandes de messes, bouquets spirituels, tributs floraux, télégrammes, visites et assistance aux funérailles. Merci à tous. 86687

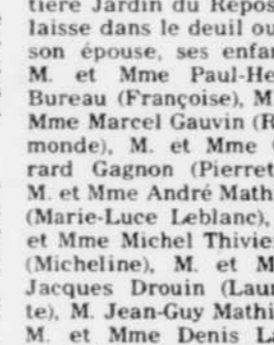
LABONTE BRUNEAU (Imelda Martineau) — La famille Labonté remercie bien sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de M. Rosaire Grand'Maison, soit par offrandes de messes, bouquets spirituels, tributs floraux, visites ou assistance aux funérailles. A tous un cordial merci. 86680

LEFEBVRE (Marie-Eve Pagé)



A l'hôpital Laval, le 4 novembre 1981, à l'âge de 4 ans 9/10 mois, est décédée Marie-Eve Pagé Lefebvre. Elle laisse dans le deuil ses parents: Hugnette Pagé et Jean-Louis Lefebvre; ses grands-mères: Gemma B. Pagé et Berthe G. Lefebvre; ses tantes et oncles, cousins et cousines. Elle sera enterrée près de son grand-père Henri Pagé, dans le cimetière de la paroisse St-Charles Borromée de Charlesbourg, le 7 novembre 1981, à 11h. Le départ pour le cimetière sera à 10h30, de la Coop Funéraire du Plateau 950 des Erables. Ceux qui l'aimaient peuvent envoyer des dons à l'Institut de cardiologie de Québec, 2725 chemin St-Louis, Ste-Foy, G1V 4V5. 865142

LETOURNEAU (Dr Joseph Louis)



A Québec, le 4 novembre 1981, à l'âge de 73 ans, est décédé le Dr Joseph Louis Letourneau, époux de dame Charlotte, Garant. Il demeurait au 479 St-Vallier ouest. Les funérailles auront lieu samedi, le 7 novembre 1981, à 10h. Départ du funérarium Lépine-Cloutier Ltée 535 des Oblats à 9h45 pour l'église St-Sauveur et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles: M. et Mme Jacques de Varennes (Charlotte), M. et Mme Benoit Légaré (Lucille), M. et Mme Robert Letourneau (Marcelle Rousseau), M. et Mme Bertrand Bouchard (Francine), son frère: M. l'abbé J. Emile Letourneau; ses sœurs: Mme Edgar Beauré (Emilia), sœur Marie-Anne Letourneau, s.b.p., Mme René Gignac (Cécile); ses belles-sœurs: Mme Joseph L. Letourneau (Alice), Mme Wilfrid Letourneau (Noëlle), Mme Roland Gingras (Mathilde Garant); ses petits-enfants: Marie-France, Charles, François de Varennes, Julie, Isabelle, Louis Légaré, Guy, Vincent, Lucie Letourneau, Judith et Véronique Bouchard, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Compensez l'envoi de fleurs par un don à la Société canadienne du cancer, 100-580 Grande-Allée est, Québec, G1R 2K2. Pour renseignements: 529-3371. 865130

LIAM (Laou San My) — A Québec, le 4 novembre 1981, à l'âge de 42 ans, est décédée dame Laou San My, épouse de M. Liao Lin Sion Lin. Elle demeurait au 305 rue Dupont, Québec. Les funérailles auront lieu samedi, le 7 novembre 1981, à 10h. Départ du Funérarium St-Roch 440 St-François est à 9h55 pour l'église St-Roch et de là au cimetière St-Charles. Elle laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants: Nathalie et Stéphane, sa mère, son frère et sa sœur ses beaux-parents, ses beaux-frères et belles-sœurs,

ses neveux et nièces, cousins et cousines, ainsi que plusieurs amis. La direction des funérailles a été confiée à la Coopérative du pied de la falaise. 864902

LORD (Lumina Giasson) — A l'Hôtel-Dieu de Montmagny, le 4 novembre 1981, à l'âge de 84 ans, est décédée accidentellement dame Lumina Giasson, épouse de feu M. Prosper Lord. Elle demeurait au 234 avenue St-Anne, Montmagny. Les funérailles auront lieu samedi, 7 novembre, à 14h30, Départ de la résidence funéraire Laurent Normand Inc. 180 rue St-Ignace Montmagny à 14h15, pour l'église St-Mathieu de Montmagny, et de là au cimetière l'Islet-sur-Mer. Elle laisse dans le deuil ses enfants, Majella (Rébecca Poitras), M. l'abbé Alban Lord, curé à Berthier-sur-Mer, Martin (Jacqueline Chaperon), Suzanne et Jean-Claude (Françoise Giroux), ses petits-enfants et arrière-petits-enfants, ses frères et sœurs Annette-Marie, Yvonne, Soeur Berthe, Roland et Conrad, ses beaux-frères et belles-sœurs, ainsi que plusieurs neveux et nièces. 86689

MATHIEU (Maurice) — A Québec, le 4 novembre 1981, à l'âge de 77 ans et 2 mois, est décédé M. Maurice Mathieu, époux de dame Estelle Thivierge. Les funérailles auront lieu samedi, le 7 novembre, à 10h. Départ du Funérarium de l'Anse 280 8ème Rue à 9h45 pour l'église Notre-Dame-de-Jacques-Cartier et de là au cimetière Jardin du Repos. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants: M. et Mme Paul-Henri Bureau (Françoise), M. et Mme Marcel Gauvin (Raymond), M. et Mme Gérard Gagnon (Pierrette), M. et Mme André Mathieu (Marie-Luce Leblanc), M. et Mme Michel Thivierge (Micheline), M. et Mme Jacques Drouin (Laurent), M. Jean-Guy Mathieu, M. et Mme Denis Laliberté (Hélène), son frère, ses sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Lionel Perry (Madeleine), Mlle Etienne Mathieu, M. et Mme Georges-Henri Mathieu (Léonie Laperrière), M. et Mme Charles Frenette (Paula), Mme Emile Mathieu (Mathilda Gaboury), Mme Wilfrid Dupont (Bernadette Beaulieu), frère Léopold Thivierge, C.S.V., M. et Mme Ovide Thivierge (Annette Blondin), M. Fernando Levesque, Dr. et Mme Marcel Thivierge (Ange-Marie LePage), M. et Mme Jean-Marie Lamy (Gisèle Thivierge), ainsi que plusieurs petits-enfants, neveux et nièces, cousins et cousines. Le salon sera fermé entre 17 et 19 heures. 864953

OLIVIER (René) — A Québec, le 31 octobre 1981, à l'âge de 63 ans, est décédé M. René Olivier, fils de feu M. Alphonse Olivier et de feu dame Eugénie Demers. Il demeurait au 520, rue de l'Arène, Bernières. Selon ses volontés, il a été confié au crématorium Lépine-Cloutier Ltée, 715 rue St-Vallier est, Québec. Un service sera chanté samedi, le 7 novembre, à 14h, en l'église St-Nicolas où la famille recevra les condoléances avant la cérémonie. Il laisse dans le deuil ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: Mme Léopold Olivier, Mlle Marie-Louise Olivier, M. et Mme Lucien Olivier, M. et Mme Thomas Olivier, M. Gérard Olivier, Mme Patrice Demers, M. Wellie Olivier, M. et Mme Sylvain Demers, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Pour renseignements: 529-3371. 865127

PAQUET (Georgette) — A Québec, le 4 novembre 1981, est décédée Mlle Georgette Paquet, fille de feu J.-Henri Paquet et de feu dame Renée Comtant. Selon ses volontés, elle a été confiée au crématorium Lépine-Cloutier Ltée 715 rue St-Vallier est Québec. Un service sera chanté, samedi, le 7 novembre 1981, à 14h, en l'église Notre-Dame-du-Chemin ou la famille recevra les condoléances une demi-heure avant la cérémonie. Elle laisse dans le deuil, sa sœur et sa belle-sœur: Mlle Jeanne Paquet, Mme Lucien Paquet, son neveu: Me René Paquet, plusieurs cousins et cousines. Pour renseignements: 529-3371. 86538

REHAUME (Germaine Réhaume) — Au Lac St-Charles, le 5 novembre, à l'âge de 71 ans et 5 mois, est décédée Mme Germaine Réhaume, épouse de feu Georges Réhaume. Elle demeurait à 1326, 1ère Avenue, Lac St-Charles. Les funérailles auront lieu samedi à 10 heures. Départ du salon funéraire Falardeau Inc. 30, St-Joseph Loretteville à 9h30 pour l'église de Ste-Françoise de Cabrini et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles, M. et Mme Gaston Beaulieu (Aline Réhaume), Mme Simon Réhaume (Françoise Bédard), M. et Mme Laurier Réhaume (Hugnette Gallant), son frère, sa belle-sœur, M. et Mme Arthur Gabriel Réhaume, ainsi que plusieurs autres beaux-frères, belles sœurs et petits-enfants. 865782

RICHARD (Réjean) — A Ste-Brigitte-de-Laval, le 30 octobre 1981, à l'âge de 30 ans et 7 mois, est décédé M. Réjean Richard, époux de dame Aline Labege, et fils de feu Léopold Richard et de dame Cécile Beland. Selon ses volontés, il a été confié au crématorium Lépine-Cloutier Ltée, 715 rue St-Vallier est, Québec. Un service sera chanté samedi le 7 novembre à 14h en l'église St-Pie-X (coin Champfleury et 25e Rue). Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses beaux-parents: M. et Mme Gustave Labege; ses beaux-frères et belles-sœurs: Mme Jocelyne Fournier Richard de Val-d'Or, M. et Mlle Gilles Labege (Murielle Fournier), M. et Mme André Labege (Ginette Pichette), M. et Mme Phil Hébert Labege (Marguerite Germain), M. et Mme Jean-Louis Paré (Louise Labege), M. et Mme Pierre Allard (Colette Labege), M. Martin Labege, ainsi que ses oncles, tantes, cousins, cousines, neveux et nièces. Pour renseignements: 529-3371. 865124

TALON (Fernande Guillet) — A l'Hôtel-Dieu de Québec, le 5 novembre 1981, à l'âge de 55 ans, est décédée dame Fernande Guillet, épouse de feu M. Joseph Talon. Elle demeurait à Ste-Apolline, comté Montmagny. Les funérailles auront lieu samedi, 7 novembre, à 15h30. Départ du salon funéraire de Ste-Apolline, sous la direction de la maison Laurent Normand Inc. à 15h15, pour l'église de Ste-Apolline et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil son fils M. et Mme Hervé Talon, ses petits-enfants, Stéphane et Jean-Philippe, ainsi que plusieurs frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces. 86691

WAGNER (Claude) — A l'hôpital de l'Enfant-Jésus, le 5 novembre 1981, à l'âge de 48 ans, est décédé M. Claude Wagner époux de dame Thérèse Braun. Il demeurait au 5560, 1ère avenue, Charlesbourg. Selon ses volontés, il ne sera pas exposé. Un service sera chanté, samedi le 7 novembre à 14 heures, en l'église St-Rodrigue. L'inhumation a eu lieu au cimetière Belmont sous la direction de la maison Lépine-Cloutier Ltée. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants, Mireille et Lise. Ses beaux-parents M. et Mme Philippe Braun, ses beaux-frères et belles-sœurs M. et Mme Dominique Couture, M. et Mme Roger Braun, Mme Yvette Braun, M. et Mme Jean-Paul Côté, M. et Mme François Racette, M. et Mme Léon Braun, M. et Mme André Braun. Pour renseignements 529-3371. 86540

720 CARTES DE REMERCIEMENTS

BIRNIE (Gisèle Lainé) — Samedi, le 7 novembre 1981, à 11h, sera célébré en l'église Ste-Odile, le service anniversaire de M. Maurice Fiset, époux de dame Denise Sanficon, décédé le 8 novembre 1980. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation. 861802

GAGNON (Marguerite Guay) — Samedi, le 7 novembre 1981, à 13h, en l'église de Château Richer, sera chanté le service anniversaire de dame Marguerite Guay épouse de M. J. Alphonse Gagnon. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation. 86612

GILBERT (Josephine Gagné) — Samedi le 7 novembre 1981, à 8 heures, en l'église Notre-Dame de la Recouvrance à Vanier, sera célébrée une messe anniversaire pour dame Josephine Gagné, épouse de feu P.A. Gilbert. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation. 86531

HUARD (Elise Berger) — Samedi le 7 novembre 1981, à 19h, en l'église de l'Anse-aux-Gascons, comté Bonaventure, sera chanté le service anniversaire de dame Elise Berger, épouse de M. Camille Huard. Parents et amis sont invités à y assister sans autre invitation. 878213

LAVIGUEUR (Mary-Jane) — Samedi, le 7 novembre 1981, à 14 heures, en l'église St-Pierre aux Liens, Orsainville, sera célébré le service anniversaire de Mme Charles Lavigueur. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation. 86675

LABONTE BRUNEAU (Imelda Martineau) — La famille Labonté remercie bien sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de M. Rosaire Grand'Maison, soit par offrandes de messes, bouquets spirituels, tributs floraux, télégrammes, visites et assistance aux funérailles. Merci à tous. 86687

LABONTE BRUNEAU (Imelda Martineau) — La famille Labonté remercie bien sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de M. Rosaire Grand'Maison, soit par offrandes de messes, bouquets spirituels, tributs floraux, visites ou assistance aux funérailles. A tous un cordial merci. 86680

MERCIER (Alcide) — Samedi, le 7 novembre 1981, à 19h30, en l'église St-Henri de Lévis, sera célébré le service anniversaire de M. Alcide Mercier. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation. 86600

MONTMINY (Edouard) — Samedi le 7 novembre 1981, à 16h, en l'église Ste-Anne de Val-Saint-Michel, sera chanté le service anniversaire de M. Edouard Montminy, époux de dame Bernadette Hamel. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation. 86597

PAQUET (Armand) — Samedi le 7 novembre 1981, à 16h, en l'église St-Esprit, sera chanté le service anniversaire de M. Armand Paquet, époux de dame Auroré Mallard. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation. 86547

PELLETIER (Gérard Paquet) — Samedi le 7 novembre 1981, à 16h, en l'église de St-Jean-Port-Joli, sera célébré le service anniversaire de M. Gérard Pelletier Paquet, époux de dame Lucienne Ouellet. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation. 86433

TANGUAY (Edmond) — Samedi le 7 novembre 1981, à 15h30, en l'église St-Charles-Garnier, sera célébré le service anniversaire de M. Edmond Tanguay, époux de dame Jacqueline Tardif. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation. 86724

TRUDEL (Charles-Henri) — Samedi, le 7 novembre 1981, à 11h, sera célébré en l'église Ste-Odile, le service anniversaire de M. Maurice Fiset, époux de dame Denise Sanficon, décédé le 8 novembre 1980. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation. 861802

VALLERAND (Roger) — Samedi, le 7 novembre 1981, à 11h, en l'église de St-Charles de Limoilou, 8e Avenue sera chanté le service anniversaire de M. Roger Vallerand, époux de dame Pauline Bisson, père de Jacques, Ginette, Nicole. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation. 87622

REMERCIEMENTS à Sa Sainteté Jean XXIII pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. C. Morin. 86255

REMERCIEMENT à St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. C.D. 87020

REMERCIEMENT à la Sainte-Vierge pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. S.L. 86590

REMERCIEMENT à St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. L.R.B. 86717

REMERCIEMENT à St-Jude pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. Mme F.L. 86647

ST-ESPRIT qui m'éclaircis tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal, Toi qui me donnes le don divin de pardonner et d'oublier le mal qu'on me fait et qui, dans tous les instants de ma vie, es avec moi, je veux pendant ce court dialogue Te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de Toi à jamais, même et malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec Toi dans la gloire éternelle. Merci de Ta miséricorde envers moi et les miens. La personne devra dire cette prière pendant trois jours de suite. Après les trois jours, la grâce demandée sera obtenue même si elle pouvait paraître difficile. Faire publier aussitôt la grâce obtenue sans dire la demande; au bas mettre les initiales de la personne exaucée. G.J. et C.J. 86598